



ACTUALITÉ

Turquie : une crise profonde

CULTURE

Hannab Arendt

MÉTIER

La CPU en pleine dérive

ENTRETIEN

Éric Alt

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 616 JUIN 2013

# e s n e s u p

DOSSIER

## Cornelius Castoriadis La démocratie radicale en pensant

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
CONFIANCE  
ENGAGEMENT  
ENTRAÏDE



**La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité**

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement  
Supérieur et Recherche est à votre disposition.  
Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



# Un **besoin urgent** de changement de cap

*Le projet de loi de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ne fait pas consensus au sein même de la majorité gouvernementale et est rejeté par nombre de syndicats, associations et collectifs de l'ESR. Au moment même où le texte sera examiné au Sénat et où est transmis à l'Assemblée nationale le projet de loi « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » adopté par le Sénat le 6 juin, s'ouvre les 20 et 21 juin la conférence sociale, acte II.*



Claudine Kahane et Marc Neveu  
cosécétaires généraux

*Cette dernière va se dérouler alors que l'année 2013 a montré une orientation gouvernementale intolérable.*

- La loi transposant l'accord sur la « sécurisation de l'emploi » ou Accord National Interprofessionnel (ANI), fait porter le poids des ajustements économiques aux salariés par des possibilités accrues de précarisation de l'emploi. Le débat parlementaire limité à deux jours, écourtant la discussion sur un sujet pourtant fondamental, rappelle fâcheusement la procédure d'urgence imposée pour le vote de la loi ESR.

- Le rejet de l'amnistie sociale, pourtant votée au Sénat, a montré l'opposition gouvernementale aux organisations syndicales actrices de la transformation sociale, niant la légitimité des luttes sociales et environnementales.

- L'acte III de la décentralisation, avec son volet « métropoles » marque une complexification des structures,

*une concentration autoritaire des pouvoirs, la mise en concurrence des territoires et le détricotage d'une vision nationale des institutions ; il fait parfaitement écho aux communautés d'universités et d'établissements du projet de loi ESR.*

*Avec cette conception gouvernementale très particulière du « dialogue social » s'ouvre donc la deuxième conférence sociale. Elle aura notamment à traiter du dossier des retraites, que le rapport Moreau inscrit dans une perspective de restriction des pensions, d'accroissement de la durée de cotisation, de refonte du mode de calcul des pensions, sur fond d'opposition public-privé.*

*Le SNESUP, au sein de la FSU, exprimera une toute autre conception des retraites que celle qui s'inscrit pleinement dans le cadre des « réformes structurelles » néo-libérales et des politiques d'austérité qui dévastent l'Europe. Il se fera l'écho des conditions particulières de nos carrières (recrutement tardifs, séjours à l'étranger non comptabilisés par exemple). Nul doute qu'à la rentrée ce dossier constituera un des thèmes majeurs de notre activité syndicale.*

(1) Adopté avec les seules voix des députés socialistes, le groupe EELV s'y étant unanimement opposé.

(2) Voir la rubrique actualités de ce numéro du mensuel.

(3) [http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers\\_joints/rapportmoreau.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapportmoreau.pdf)

## ACTUALITÉ 4

- Projet de loi ESR
- Se mobiliser d'urgence pour sauver le peuple syrien
- Turquie : une crise profonde
- Iran : Droits de l'Homme, une situation accablante

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 16

- Concours réservés « Sauvadet »
- Attribution des services : la décision doit être transparente, anticipée et collective
- La CPU en pleine dérive !

## MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Grande-Bretagne : situation alarmante pour l'éducation

## Cornelius Castoriadis (1922-1997)

### La démocratie radicale en pensant

On peut légitimement s'étonner du manque de visibilité de la pensée d'un auteur dont l'œuvre représente une précieuse ressource pour comprendre notre temps. En effet, de l'après-guerre à sa mort en 1997, Castoriadis a puissamment contribué à forger les outils d'une rénovation intellectuelle de la gauche pour bâtir contre la « montée de l'insignifiance » une démocratie aussi authentique que radicale. Les textes de ce dossier contribuent à mettre en évidence la puissante exigence morale qui animait les combats de Castoriadis. Ils témoignent en outre de la lucidité politique dont celui-ci a su faire preuve et dont nous avons le plus grand besoin. Nous prenons ainsi conscience de la véritable nature de l'autonomie, processus jamais achevé qui présuppose une relation critique entre une société et ses institutions.



© DR

- Rapport de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

## INTERNATIONAL 20

- Austérité : Europe, face à la crise, la seconde étape de l'Altersommet

## ENTRETIEN 21

- avec **Éric Alt**, magistrat

## CULTURE 22

- Rol-Tanguy : des brigades internationales à la Libération de Paris
- Hannah Arendt de Margaret von Trotta : des partis pris contestables

## DROITS ET LIBERTÉS 23

- Communiqué du SNESUP : vigilance citoyenne

Le SNESUP-FSU considère que la **suppression de la qualification**, introduite par un amendement d'EELV voté lors de l'examen du projet de loi ESR le 21 juin au Sénat, est une provocation qui aggrave considérablement un texte, qui constituait déjà un prolongement de la loi LRU. Dès l'annonce de ce vote, le SNESUP-FSU est intervenu auprès du gouvernement et des parlementaires et il mettra toutes ses forces dans la bataille pour organiser la riposte contre la suppression de la qualification. Tout doit être mis en œuvre pour que cet amendement soit rejeté par les membres de la Commission Mixte Paritaire Assemblée Nationale - Sénat, dont la réunion est prévue le mercredi 26 juin 2013 ; dans cette perspective, **le SNESUP-FSU appelle à signer et faire signer massivement la pétition de la CP-CNU en ligne** <http://www.petitions24.net/cpcnu>  
Voir aussi le communiqué de presse <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6749&ptid=5&cid=30>

## ÉPHÉMÉRIDE

### 5 JUILLET

Rencontre FSU/Ayrault

### 6 JUILLET

Arrivée de la **marche des chômeurs** à Paris

### 9-10 JUILLET

Rencontre avec les présidents des sections du CNU

### 11 JUILLET

Commission administrative

### 15-16-17 JUILLET

CNESER

### EN SEPTEMBRE

Réunion de plusieurs groupes pour les **commissions d'appel CNU**

### DU 8 AU 12 SEPTEMBRE

**XXI<sup>e</sup> AG de la FMTS** à Moscou

### 26 SEPTEMBRE

Commission administrative

### 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

Assemblée générale « second degré »

#### ATTENTION

Report du colloque scientifique de Reims, en hommage à Pierre Duharcourt (probablement en décembre).

## GRÈCE

# Fermeture de l'audiovisuel public

Mardi 11 juin, le porte-parole du gouvernement grec annonçait brutalement la fermeture immédiate, par décret, de l'audiovisuel public grec (ERT). Avec cette décision prise par un décret illégal, le gouvernement grec, soutenu à bout de bras par les autorités européennes, accentue sa fuite en avant autoritaire vers la suppression des espaces de pluralisme et de démocratie.

L'objectif officiel de cette décision prise sous la pression de la Troïka est de couper encore davantage dans les dépenses publiques. Cette mesure, qui entraîne le licenciement direct de 2656 travailleurs, est essentiellement politique. La télévision publique se distinguait en effet des chaînes privées par sa couverture des mouvements sociaux se programmes culturels et éducatifs.

Le gouvernement français doit cesser de soutenir l'austérité généralisée en Grèce et en Europe. Il doit dénoncer le décret de fermeture de l'ERT ainsi que les pressions insupportables imposées par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI sur la Grèce. ● *Extraits du communiqué d'Attac France du 12 juin*

## RETRAITES, RAPPORT MOREAU

# Des préconisations inacceptables

Parmi tout un ensemble de propositions de réforme des retraites contenues dans le rapport Moreau, l'une d'entre elles concerne le calcul du salaire de base entrant dans le calcul du niveau de pension.

Jusqu'à présent, l'indice terminal acquis depuis au moins 6 mois constituait la référence de base. Ce serait désormais les dix dernières années qui seraient prises en compte. Un petit calcul élémentaire sur la situation d'un maître de conférences, ayant acquis la hors classe au dernier échelon de la classe normale, partant après une ancienneté de 6 mois au chevron A3, conduit au résultat suivant : ● 8<sup>e</sup> échelon, durée 2 ans 10 mois indice 783 ; ● 9<sup>e</sup> échelon, durée 5 ans, indice 821 ; ● 6<sup>e</sup> échelon de la hors classe : chevron A1, indice 881, durée 1 an ; chevron A2, indice 916, durée 1 an ; chevron A3, indice 963, durée 6 mois (dans cet exemple).

Calculs sur les 10 ans : ● 2,5 ans à l'indice 783 = 1957,5 ; ● 5 ans à l'indice 821 = 4105 ; ● 1 an à l'indice 881 = 881 ; ● 1 an à l'indice 916 = 916 ; ● 0,5 an à l'indice 963 = 481,5

Total : 8 341 soit un « indice moyen » égal à 834 sur les 10 ans

Au lieu de 963 !

Diminution immédiate de 13,4 % à laquelle viendront éventuellement s'ajouter décote et nombre de trimestres manquants. Chacun peut faire une simulation sur sa propre situation. ● *Jacques Guyot, responsable du secteur Retraite*

## VINCENT PEILLON « CONTRE LA THÉORIE DU GENRE »

# La liberté de la recherche menacée

La disqualification politique, au moyen d'une pétition de principe, d'une discipline appartenant depuis longtemps aux sciences humaines et sociales, remet non seulement en cause la liberté de recherche, mais interdit autoritairement que les acquis scientifiques des études de genre soient pris en compte dans les programmes scolaires et les manuels, où elles ont évidemment et légitimement toute leur place, tout comme elles devraient trouver une place dans la formation des enseignants et la didactique. En ce sens, l'invalidation par Vincent Peillon de ce qu'il nomme fausement « la théorie du genre » (dépêche AFP) est un acte politique grave. Il n'y a pas une théorie du genre, mais des études de genre, diverses, plurielles et parfois même contradictoires. Qu'on débâte des enjeux d'une discipline et de ses liens avec le politique est une chose. Qu'on la rejette autoritairement, à partir d'une opinion personnelle, c'en est une autre. On ne plaisante pas avec la liberté de la recherche. ●

*Pascal Maillard, membre du bureau national*

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :  
Thierry Astruc, Isabelle de Mecquenem,  
Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 0,90 € \* Abonnement : 12 € / an

Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Illustration de couverture : © DR

# Poursuivre la mobilisation → par Claudine Kahane et Marc Neveu

La bataille contre le projet se déroule désormais sur trois fronts.

**B**ien que tout ait été mis en œuvre pour limiter au maximum les temps de débat sur le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, son passage par les instances consultatives (CNESER, Conseil Supérieur de l'Éducation...), puis par les instances parlementaires (Assemblée Nationale puis Sénat) est jalonné par une profusion d'amendements, qui témoignent à quel point ce texte est, jusque pour ses défenseurs, insatisfaisant. Après l'absence d'avis favorable du CNESER et l'avis négatif du CSE, ce n'est qu'à une très courte majorité (289 pour, 248 contre) que le projet a été voté, le 28 mai, par l'Assemblée Nationale. La mobilisation du SNESUP n'y est pas étrangère ! Malgré une campagne médiatique qui tendait à focaliser le débat sur la seule opposition à l'article relatif à la langue d'enseignement, les analyses, critiques et propositions du SNESUP et de l'intersyndicale de l'ESR, ont réussi à se faire entendre, dans la rue, comme lors

des rencontres avec les parlementaires, et elles ont été largement relayées dans les débats et dans les votes de l'Assemblée nationale. Un exemple révélateur : bien que tout engagement budgétaire soit exclu du projet de loi, l'exigence d'une programmation pluriannuelle des moyens a été si largement exprimée par l'ensemble de la communauté, que le rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale, Vincent Feltesse, a fait voter, contre l'avis du gouvernement, un amendement exprimant cette nécessité. À l'heure où ces lignes sont écrites, c'est au tour du Sénat de s'emparer du projet de loi. Les critiques de fond que nous portons sur le projet dans sa version initiale, n'ont pas été atténuées par les amendements retenus par l'Assemblée nationale. Certains d'entre eux génèrent même une inquiétude accrue, tel l'article 43 bis, introduit par J.-Y. Le Déaut, qui ouvre la voie à de nouvelles formes de modulation entre les diverses activités

des personnels de l'ESR et de mobilité entre différents types d'établissements publics et privés. La bataille contre le projet de loi se déroule désormais sur trois fronts : parallèlement à la campagne menée auprès des sénateurs pour obtenir un vote négatif, et à l'organisation de nouveaux temps forts de mobilisation, la vigilance est de mise face à de nouvelles tentatives d'aggravation du texte ; ainsi a-t-il fallu successivement dénoncer un amendement gouvernemental destiné à dessaisir le CNESER disciplinaire de son indépendance<sup>(1)</sup>, ou s'opposer avec vigueur à la proposition de D. Gillot, rapporteure de la loi au Sénat, de libérer le montant des droits d'inscription des étudiants étrangers ! ●

(1) Il s'agit d'une loi d'orientation et non d'une loi de programmation.  
 (2) L'amendement proposée de remplacer l'actuelle présidence assurée par un professeur élu par une présidence confiée à un Conseiller d'Etat nommé !

## SYRIE

# Massacres et faux-semblants sous nos yeux → par Gérard Lauton

La mobilisation citoyenne est essentielle pour soutenir les Syriens.

### UNE DÉVASTATION MÉTHODIQUE DE LA SYRIE

Après 2 ans et 3 mois d'insurrection syrienne que le régime a choisi de mater militairement, on compte 100 000 tués, des millions de déplacés intérieurs ou réfugiés. La torture est pratiquée dans les geôles à une échelle industrielle. La population vit un enfer. L'université d'Alep en session d'examens avait été bombardée par deux missiles air-sol le 15 janvier (80 étudiants et autres civils tués, 200 blessés) d'où un appel à une minute de silence le 23 janvier. Les hôpitaux sont aussi visés et les Moukhabarat (Renseignements) y traquent opposants blessés et médecins non inféodés au régime. Les villages et quartiers bombardés par les avions Soukhoï livrés par Poutine, sont des tas de gravats. La reprise par l'armée de Qusseyr où l'opposition avait créé des institutions, fait planer le spectre d'une défaite et motive les appels désespérés à une no-fly-zone. **« PLUTÔT ASSAD QUE LE FRONT POPULAIRE »...** Face à un tel déchaînement, la protestation mondiale aurait dû atteindre des

sommets. Mais la dictature a été habile à se ménager des alliances et à acquérir le concours ou la neutralité d'acteurs décisifs : la Russie avec sa base sous-marine, engagée depuis 2 ans aux côtés de l'Iran et du Hezbollah dans une intervention militaire massive (qui l'a condamnée ?) sans laquelle le régime aurait été balayé. Les monarchies du Golfe, qui se sont accommodées de la dictature pendant 43 ans, sont par essence hostiles à un succès de la Révolution syrienne dont les tenants visent une société civile démocratique, séculière et pluraliste. Le soutien exclusif des monarchies à des brigades qui leur sont inféodées vise une tout autre issue. Leur entrée en Syrie a été facilitée par le régime dans le dessein de susciter dans l'opinion mondiale un amalgame entre opposition démocratique – y compris armée – et ces mouvances islamistes radicales très minoritaires (10 % des combattants) mais choyées par nos médias. Le clan Assad ne pouvait rêver mieux pour se poser en rempart contre le terrorisme et l'obscurantisme, après s'être campé en anti-impérialiste.

### PAS D'ISSUE SANS UNE INTENSE MOBILISATION CITOYENNE MONDIALE

Le plus grave est le scepticisme que le clan Assad a su, avec ses relais, répandre dans l'opinion en militarisant et en confessionnalisant le conflit. Or, sans une participation accrue de celles et ceux qui s'indignent de la dévastation de la Syrie, point de salut. Avec le SNESUP et la FSU, le Comité de Secours<sup>(1)</sup>, universitaires et étudiants peuvent amplifier la solidarité, informer sur la situation, ses causes et les alternatives, contribuer à des projets concrets, inciter à la création de comités locaux : villes, collectivités et institutions, monde du travail, universités... Nous pouvons aider à la conclusion de parrainages d'entités syriennes par des entités analogues françaises. Nous devons toutes et tous contribuer à notre niveau à cette mobilisation citoyenne de solidarité, dans la perspective de la Syrie libre, démocratique, souveraine et pluraliste, qui motive l'insurrection du peuple syrien depuis le printemps 2011. ●

(1) <http://secourssyrie.org>.



## TURQUIE

## Une crise profonde

→ par Jean-François Pérouse, MCF habilité en géographie-aménagement, Université de Toulouse 2, détaché auprès de l'Institut Français d'Etudes Anatoliennes (IFEA)

Depuis plusieurs jours des manifestations et des heurts violents se multiplient en Turquie. Le projet de rénovation urbain ne suffit pas à les expliquer. Les causes en sont plus profondes.

Au soir du 17 juin 2013, on peut dire que les forces de police se sont imposées, provisoirement, et tiennent désormais les lieux symboliques objets d'enjeu d'appropriation. Après le nettoyage violent du parc de Gezi le samedi 15 juin au soir et les affrontements du dimanche 16 juin, la journée du 17 a été marquée par les manifestations de deux confédérations syndicales ayant appelé à la grève générale, les confédérations les plus orientées à gauche et en perte d'influence dans le contexte actuel, KESK (pour la fonction publique) d'une part et DİSK (surtout influente dans le secteur de la construction automobile), d'autre part. Les cortèges formés en deux lieux différents le 17 juin n'ont pas réussi à fusionner et à atteindre la place Taksim, autoritairement interdite à toute manifestation syndicale depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013. Néanmoins l'initiative de ces deux confédérations de plus en plus marginalisées par la politique de l'AKP est importante, en tant qu'elle apporte un soutien à une mobilisation qui s'est effectuée jusque-là largement hors des syndicats. La confédération révolutionnaire DİSK est pourtant présente dans la « Plateforme de Solidarité pour Taksim » depuis le début du mouvement (soit le 27 mai 2013) et s'est exprimée avec netteté et vivacité lors d'une rencontre avec le Premier ministre en la personne d'un de ses responsables, Mme Arzu Çerkezoğlu, présidente du syndicat des travailleurs du secteur de la santé, Sağlık-İş. Le mouvement pour la défense de Taksim étouffé par la force au cours de l'opération policière sans pitié de samedi 15 juin au soir peut donc compter sur des confédérations syndicales menacées par les syndicats jaunes regroupés dans la confédération soutenue par le parti au pouvoir, Hak-İş. L'enjeu actuel après cette victoire à la



Manifestation place Taksim

▼  
**Le mouvement demeure d'une très grande hétérogénéité sociale et politique, en tant qu'il rassemble des nationalistes et des souverainistes de classes moyenne et supérieure.**  
 ▲

Pyrrhus du gouvernement – et les syndicats pourraient être des acteurs importants de ce processus – c'est de transformer en un agenda politique acceptable et durable l'actuelle et éphémère convergence de la colère inédite de forces sociales et politiques opposées au Premier ministre et à sa politique ultra-libérale et conservatrice. Car le mouvement demeure d'une très grande hétérogénéité sociale et politique, en tant qu'il rassemble des nationalistes et des souverainistes de classes moyenne et supérieure, des personnes dérangées par la politique sunnite du Premier ministre, et des forces démocratiques outrées par l'autoritarisme du Premier ministre. On a vu dimanche soir manifester des jeunes des beaux quartiers en voiture de luxe exaspérés par la volonté du Premier ministre de régir la vie privée de ses citoyens - qu'il s'agisse du nombre d'enfants, de la place de la famille dans le jeu social ou de la « moralité » à respecter – à côté de classes moyennes kémalistes et de jeunes des banlieues comme Gazi ou Sarıgazi, politisés à l'extrême gauche. Il manque à l'appel les forces populaires de masse, kurdes ou turques, musulmanes, qui restent sous le charme

d'un Premier ministre qui a su – reconnaissons-le – initier le processus de paix entre l'armée turque et le PKK, après près de 30 années d'affrontement sanglant. Pour les Kurdes de Turquie, à l'évidence, la priorité est à la consolidation de ce processus de paix inespéré ne serait-ce qu'un an auparavant.

Le plus inquiétant, outre les entorses permanentes à la liberté de syndicalisation, c'est l'offensive lancée par le gouvernement pour discréditer voire criminaliser les organisations professionnelles qui, en Turquie, jouent un rôle central dans la défense des droits des travailleurs depuis les années 1950, et en dépit des trois coups d'État qui ont laminé les syndicats et les partis politiques les plus combattifs. Il nous faut en tout cas s'efforcer de garder raison et d'éviter d'assimiler le Premier ministre turc à Başar El Asad. En dépit de tous les abus déplorés ces jours derniers, nous n'en sommes pas là. Il y a même un risque à tout confondre. La Turquie offre encore des garanties que la Syrie n'a jamais offertes. En effet, sans céder à une lecture qui tend à rendre responsables de la situation des agents étrangers cherchant à déstabiliser le pays, les services secrets syriens peuvent vouloir chercher à exploiter une situation troublée dans un pays voisin dont le gouvernement s'est ouvertement (et peut-être un peu rapidement) engagé en faveur des forces d'opposition. ●

# Droits de l'Homme : une situation accablante

→ par Cleo Fatoorehchi, journaliste à Opinion Internationale

Le 14 juin, les Iraniens ont élu un nouveau président. L'élection de H. Rohani symbolise le retour des réformistes et modérés au pouvoir, après huit années d'un conservatisme virulent sous Mahmoud Ahmadinejad. Cependant, il est fort à parier que les droits de l'Homme vont continuer à être bafoués de manière flagrante.

Depuis 2005, les deux mandats de Mahmoud Ahmadinejad ont plongé le pays dans une crise économique sans précédent, à l'inflation galopante, et où la liberté d'expression ne cesse de se limiter. En vue des élections, l'accès à Internet et à Skype est fortement réduit depuis plusieurs mois, coupant presque du monde la population. En outre, depuis les événements de 2009 qui avaient suivi les élections, menés par le Mouvement Vert qui demandait « où était son vote ? », la police a resserré son étouffement sur la société. À tel point que l'ancien président Rafsanjani, jugé trop réformateur, n'a pas été autorisé à se présenter aux élections cette année. Et les candidats de 2009, Mir Hossein Mous-

savi et Mehdi Karoubi, sont encore en résidence surveillée.

Cela fait ainsi plus de 30 ans que le Guide spirituel de la révolution islamique – l'ayatollah Khomeiny jusqu'en 1989, puis Ali Khamenei –, aidé de son Conseil des gardiens de la Révolution, étouffe toute opposition et bafoue les droits de l'Homme et les droits des femmes. Nombre d'avocats défendant les activistes politiques sont menacés, quand ils ne sont pas déjà eux-mêmes en prison ou forcés de vivre en-dehors du pays.

C'est le cas de Shirin Ebadi, première femme juge en 1975, qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2003 pour sa défense des droits des femmes et de

divers membres de l'opposition. Elle vit à Londres depuis 5 ans, afin de continuer librement son combat pour les droits de l'Homme en Iran, un engagement qui la mènerait directement dans la fameuse prison Evin, dût-elle retourner dans son pays. Pour *Opinion Internationale*, cette femme hors du commun évoque les violations des droits de l'Homme et le manque de démocratie en Iran, les mauvaises conditions des prisonniers politiques, qui sont notamment sujets à la torture. Et l'espoir est faible que la situation s'améliore avec un nouveau président, puisque ce ne sera qu'une nouvelle marionnette animée par le guide Khamenei. ●

## ENTRETIEN AVEC SHIRIN EBADI, PRIX NOBEL DE LA PAIX

### Qu'attendez-vous des élections présidentielles du 14 juin ?

Les élections en Iran ne sont pas des élections libres, et ne l'ont jamais été, puisque la participation des candidats est décidée par le Conseil des gardiens. Il est constitué de douze membres ; six d'entre eux sont directement nommés par le Guide, et les six autres sont proposés par le Chef du pouvoir judiciaire, lui-même nommé par le Guide. Les membres du Conseil des gardiens ne sont donc pas représentatifs du peuple, puisque le Guide les nomme tous, soit directement soit indirectement. Quiconque se permet la moindre critique du gouvernement est écarté par le Conseil des gardiens. Pour les élections à venir le 14 juin, plus de 600 personnes ont déposé leur candidature, mais seulement huit d'entre elles ont été validées par le Conseil des gardiens. Parmi elles, aucune femme n'a été nommée, car selon l'interprétation de la constitution iranienne par le Conseil des gardiens, aucune femme ne peut être candidate à la présidence. Cependant, la constitution est ambiguë : on peut l'interpréter dans le sens que les femmes ont le droit d'être candidates.



© DHE

### Pensez-vous que l'on verra un nouveau mouvement se créer à la manière du Mouvement vert en 2009 après les élections ?

Les gens sont de plus en plus mécontents du gouvernement, car en plus de la violation des droits de l'Homme, la pauvreté augmente à cause des sanctions. Cependant, en raison de la violence du gouvernement, l'opposition dans la rue a pris fin. Est-ce que les gens vont réinvestir les rues et manifester pacifiquement ? Nous devons attendre et voir ce

qui va arriver dans l'avenir. Cependant, le gouvernement a annoncé qu'il ne tolérerait aucune manifestation, même si elle est pacifique.

### Quelle est la situation des prisonniers politiques en Iran ?

Le gouvernement iranien clame ne pas avoir de prisonniers politiques en Iran, mais il ment. De nombreux journalistes, avocats, et même des activistes civils sont aujourd'hui en prison. Selon le rapport de *Reporters sans Frontières*, après la Turquie, l'Iran a le deuxième plus grand nombre de journalistes en prison. Après juin 2009, 50 avocats ont été emprisonnés et poursuivis en justice pour avoir défendu des prisonniers politiques. Leurs conditions sont vraiment mauvaises, selon les informations que nous donnent leurs familles, qui les visitent une fois tous les 15 jours. Ils racontent que leur accès à l'air frais est très rare, la nourriture très mauvaise et en très petite quantité, et qu'ils sont traités durement. Leur situation est même pire que les criminels ordinaires, qui peuvent parler à leurs familles au téléphone quelques minutes par jour ; ce droit est prohibé aux prisonniers politiques. Enfin, quelques-uns ont été torturés, et l'ont dénoncé ouvertement.

Propos recueillis par Cleo Fatoorehchi<sup>(1)</sup>

(1) Cléo Fatoorehchi, journaliste à *Opinion Internationale*, a bien voulu autoriser LE SNESUP à republier, à partir du site internet <http://www.opinion-internationale.com>, son interview qui commençait ainsi : « Vendredi 14 juin, les Iraniens vont élire un nouveau Président. À cette occasion, *Opinion Internationale* a décidé de faire un dossier spécial Iran toute cette semaine. Découvrez aujourd'hui l'interview de Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix en 2003 ». Nous l'en remercions vivement. Gérard Lauton.



## Avancer en temps de crise

**2013** est pour Paris 5, comme ailleurs, l'année de l'austérité. Aux restrictions imposées par l'État s'ajoute la découverte d'erreurs comptables commises lors du passage aux RCE. Chaque UFR est invitée à faire des économies et les recrutements sont réduits : 10 postes d'enseignants-chercheurs « gelés » à la rentrée 2013 et les 53 titularisations de la loi Sauvadet se feront sans création de postes de BIATSS (donc au détriment des recrutements classiques). Dans cette grisaille budgétaire, la FSU, très majoritaire au CT, a obtenue une belle avancée (à coût nul) : toutes les nouvelles PES sont désormais au montant plancher (3 600 euros, contre 5 000 à 6 700 auparavant pour les PR) et les sommes dégagées vont financer des décharges d'enseignement pour tous. La première année de cette réforme, chaque nouveau MCF bénéficiera de 41 heures de décharge. En régime de croisière, on pourrait accorder, par exemple, 64 heures aux nouveaux MCF, 48 heures aux MCF en deuxième année et quadrupler le volume de CRCT... à condition que cette politique ne fasse pas les frais de nouvelles restrictions budgétaires !

De manière générale, l'actuel président semble ouvert à nos propositions... dans la limite de ce qu'il est prêt à faire valider par son CA ! Disposer de 8 sièges sur 10 dans un organe consultatif peut conduire à des dilemmes : alors qu'il serait tentant de s'abstenir sur des avancées insuffisantes, un vote massif (voire unanime) pour un compromis donne du poids à celui-ci lors du passage en CA, où le président ne dispose que d'une courte majorité face à la liste des PU-PH.

Notre action au CT se poursuit au CHSCT, où la FSU a d'emblée imposé le sujet des conditions psychologiques de travail. La « commission de veille sanitaire sur les risques psychologiques au travail », issue du CHSCT, analyse actuellement les dysfonctionnements d'un labo. Cette structure expérimentale apprend à fonctionner en avançant, malgré l'inertie de l'administration, frileuse face aux incertitudes juridiques qui entourent ce travail. ●

Gaël Mahé, secrétaire de section

## NICE

### Situation critique

**E**n avril 2012, l'université Nice Sophia Antipolis s'est choisie une nouvelle équipe gouvernante. Le mode de scrutin hérité de la LRU lui donnait une majorité plus qu'écrasante, alors que nos listes intersyndicales parvenaient, pour la première fois, à avoir quelques élus dans tous les conseils. Face à cette situation déséquilibrée, nos élus, en particulier au CA, servent le plus souvent de figurants aux seuls avis consultatifs.

Aujourd'hui, la situation de l'université n'est pas reluisante. L'université de Nice Sophia Antipolis compte près de 250 contractuels sur 800 BIATOS environ, soit plus d'un quart des effectifs, phénomène qui touche toutes les catégories de personnels. Cette précarité se traduit par des salaires plaqués au plus bas de la grille indiciaire. Bien entendu, pour la très grande majorité des contractuels, aucune évolution de salaire n'a été mise en place ! Or bon nombre d'entre eux travaillent au sein de l'université depuis plusieurs années, certains avec des salaires établis avant la mise en place de l'euro ! Dans ce contexte de précarité généralisée, l'application de la loi Sauvadet, comme voulue par le ministère, c'est-à-dire à coût constant, se traduit par la non reconduction, ou plutôt le licenciement, de 38 CDDs d'ici à quelques semaines. Une fois de plus, on voit que des dispositions prévues initialement pour améliorer la situation des personnels, engendrent des effets pervers par manque de moyens.

Financièrement la situation, en grande partie héritée de l'équipe précédente, est très préoccupante. Le fonds de roulement est presque tari à cause notamment de la prise en compte, largement sous-estimée, des charges d'amortissements. Avec une dotation ministérielle constante, la gestion de l'université se fait donc sans investissement ni réflexion sur les offres de formations. Et ne parlons pas des 140 millions qu'il faudrait pour remettre les campus en état, y compris pour des problèmes sanitaires graves. ●

Section Nice-Université



## ÉCOLE DES CHARTES

### Concours : des conditions de préparation dégradées

**D**epuis 2006, la section des élèves de l'École des chartes, fonctionnaires stagiaires, vise à défendre le caractère scientifique de leur formation et à s'opposer à l'alourdissement des concours à l'issue de la scolarité. En effet, depuis 1992, les élèves doivent passer par des écoles d'application avant de prendre leur premier poste : l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et l'Institut national du patrimoine (INP). La préparation de ces concours, qui s'ajoute à leurs travaux de recherche, se fait bien souvent au détriment de ceux-ci. Depuis, les élèves n'ont pu constater l'alourdissement de ces concours. Celui de l'ENSSIB qui, certes, offre encore une voie réservée chartiste, compte depuis 2012 une épreuve supplémentaire, un oral de culture générale. L'abandon du projet d'admissibilité sur titre au concours INP archives a suscité une grande déception parmi les élèves, d'autant que lui aussi compte depuis 2012 une épreuve supplémentaire.

Ces réformes n'ont pas entraîné une modification de la scolarité à l'école. Son manque de souplesse les empêche par ailleurs de préparer les concours dans de bonnes conditions ou de réfléchir à une diversification de leurs débouchés. Les élèves sont d'autant plus inquiets qu'ils sont eux aussi confrontés à la réduction des postes dans la fonction publique. Parallèlement, le nombre de postes au concours d'entrée de l'École est passé de 25 en 2011 à 20 pour 2012, réduction confirmée pour 2013.

L'arrivée en septembre 2011 d'un nouveau directeur animé d'une grande volonté de réforme a suscité l'espoir. Cependant, ni les élèves, ni le personnel, n'ont pu trouver l'écoute nécessaire auprès de la direction pour mener à bien la réflexion. Ce dialogue difficile a incité la section à nouer des contacts avec le personnel syndiqué de l'école. Ce besoin s'est aussi traduit par l'adhésion de nouveaux membres, enseignants-chercheurs, à la section SNESUP de l'établissement. ●

Section du SNESUP

## PARIS 10

### Des syndicalistes répondent à l'AERES

**N**ous avons bien reçu l'invitation à participer à une rencontre avec des représentants de l'AERES au titre de notre participation dans des conseils de l'université. Nous vous en remercions. En tant que personnels de l'université investis dans ses instances, nous serions en effet heureux de pouvoir faire part de notre analyse collective de la situation de notre établissement à des interlocuteurs institutionnels attentifs à l'évolution pour le moins critique de notre cadre de travail. Nous ne pensons pas, cependant, que l'AERES, de par son origine, ses principes et ses protocoles, puisse être un tel interlocuteur. Nous considérons, pour être tout à fait explicite, que ce récent organisme fait lui-même partie de nos difficultés professionnelles et qu'il en est un facteur d'aggravation avéré. Nous sommes membres d'organisations syndicales (SNESUP et SNASUB/FSU) qui n'en reconnaissent pas la légitimité et celle de ses « experts » et continuent d'en demander la suppression pure et simple. Certains d'entre nous ont refusé de participer aux visites AERES « d'évaluation » de centres de recherche. Nous ne comprenons d'ailleurs pas que des collègues continuent d'accepter leur désignation en tant qu'experts, hors de tout cadre collégial reconnu. Enfin (et sans vouloir en gloser les connotations), la proposition d'entretiens séparés des quelques collègues concernés n'arrange rien.

Aussi comprendrez-vous que nous ne souhaitons pas participer à ces rendez-vous tout en espérant, cependant, que vous prendrez bien soin de transmettre nos motifs à nos collègues « experts ».

Luca Baroni (CS/SNASUB), Jaoued Bouslimi (CA/SNESUP), David Buxton (CEVU/ SNESUP), Flore Coulouma (CA, bureau du CA/SNESUP), Laurence Croix (CA/SNESUP), Frédéric Dufaux (CHSCT/SNESUP), Sylvie Henquel (CT, CHSCT/SNASUB), Thierry Labica (CT, suppléant CHSCT/SNESUP), Anne-Claire Lestelle (CEVU/SNESUP), Julie Robert (CA, CT/SNASUB), Emmanuelle Tixier Dumesnil (CA, CHSCT/SNESUP), Christophe Voilliot (CA, bureau de CA, suppléant CT/SNESUP). ●







© DR

## Cornelius Castoriadis (1922-1997)

# La démocratie radicale en pensant

→ Dossier coordonné par Christophe Pébarthe et Alain Policar

On peut légitimement s'étonner du manque de visibilité de la pensée d'un auteur dont l'œuvre représente une précieuse ressource pour comprendre notre temps. En effet, de l'après-guerre à sa mort en 1997, Castoriadis a puissamment contribué à forger les outils d'une rénovation intellectuelle de la gauche pour bâtir contre la « montée de l'insignifiance » une démocratie aussi authentique que radicale. Les textes de ce dossier contribuent à mettre en évidence la puissante exigence morale qui animait les combats de Castoriadis. Ils témoignent en outre de la lucidité politique dont celui-ci a su faire preuve et dont nous avons le plus grand besoin. Nous prenons ainsi conscience de la véritable nature de l'autonomie, processus jamais achevé qui présuppose une relation critique entre une société et ses institutions. Castoriadis invite aussi à penser la dette que nous avons par rapport à la Grèce ancienne. Pour lui, les Grecs furent les premiers à délibérer sur les lois à adopter ou à changer, et plus généralement sur l'institution de la société. Cette rupture majeure, il faut en chercher l'origine dans l'absence d'ordre préalable, absence qui assigne comme objectif à l'activité humaine l'amour du beau et la philosophie. Enfin, nous mesurons ce qui fait le ciment de la démocratie, la vérité comme valeur et la liberté comme exigence. Ce que nous devons puiser dans la pensée de Castoriadis, ce sont les outils pour dénoncer la déshumanisation des rapports entre les individus, le contenu et les méthodes de l'éducation capitaliste, la monstruosité des villes modernes et la double oppression imposée aux femmes et aux jeunes.

**UNE VIE MARQUÉE  
PAR LA PHILOSOPHIE  
ET LA POLITIQUE**



Né à Constantinople en 1922, Cornelius Castoriadis passe toute sa jeunesse à Athènes. Très jeune, à l'âge de treize ans, il se passionne pour la philosophie. Il lit et découvre Marx, Kant, Platon, Weber et Aristote. Dès 1937, il s'engage dans les Jeunesses communistes. Des divergences avec le P.C. grec l'amènent à adhérer en 1942 à une organisation trotskyste. Il arrive en France en 1945 et s'inscrit au Parti communiste internationaliste. Il rompt bientôt avec le trotskysme et fonde en 1949 la revue *Socialisme ou Barbarie* qui structure autour d'elle un groupe critiquant la bureaucratie capitaliste comme la bureaucratie stalinienne. L'expérience s'achève en 1965. S'il se consacre ensuite à l'écriture, à la psychanalyse (à partir de 1973) et à l'enseignement (directeur d'études à l'E.H.E.S.S. entre 1980 et 1997), les idées qu'il développe s'inscrivent dans une perspective politique affirmée. Castoriadis rejette en effet toute articulation de la théorie et de la pratique révolutionnaires, la première étant alors la raison de la seconde. Si production théorique il y a, elle n'a d'autres ambitions que d'autoriser un développement indéfini des activités humaines dans le cadre d'un projet de transformation radicale de la société. Au préalable, en philosophe, il s'interroge en particulier sur la question de l'être en société, un questionnement ontologique donc, et forge la notion de social-historique, dimension irréductible de l'être humain, être social inscrit dans une temporalité. Il meurt en 1997.

# Castoriadis, penseur de la démocratie radicale

→ par Christophe Pébarthe et Alain Policar

**Une véritable pensée critique doit dénoncer le délabrement des communautés, la déshumanisation des rapports entre les individus, le contenu et les méthodes de l'éducation capitaliste, la monstruosité des villes modernes, la double oppression imposée aux femmes et aux jeunes.**

On peut, avec Enrique Escobar, s'étonner que l'état de délabrement du capitalisme n'ait pas permis de donner plus de visibilité à une pensée politique « qui affirme avec la plus grande netteté qu'un autre type de société est nécessaire et possible, tout en essayant de tirer les leçons de l'expérience et de l'échec des systèmes qui, au xx<sup>e</sup> siècle, ont semblé s'opposer, ne fût-ce que dans les mots, au capitalisme ». Il faut donc saluer la volonté des éditions du Sandre de publier les milliers de pages des *Écrits politiques* de Castoriadis, de 1945 à 1997. Cette initiative bienvenue entre en résonance avec la récente parution au Seuil du séminaire tenu à l'EHESS, *Thucydide, la force et le droit. Ce qui fait la Grèce, 3*, et d'ouvrages critiques importants, dont ceux de deux des contributeurs du présent dossier, Nicolas Poirier et Jean-Louis Prat.

Comme ce dernier le note justement, le premier point saillant est que ces textes politiques « écrits à la manière de Marx, avec des racines dans le marxisme, véhiculaient une pensée nouvelle, une pensée qui débordait le marxisme de partout ». Dès lors, « l'usage qu'on peut avoir de Castoriadis est d'abord un usage critique, qui n'a pas nécessairement de correspondant immédiat sur le plan de la politique active ».

Le philosophe considère en effet que la critique du capitalisme doit « s'élargir à tous les aspects de la vie, dénoncer le délabrement des communautés, la déshumanisation des rapports entre les individus, le contenu et les méthodes de l'éducation capitaliste, la monstruosité des villes modernes, la double oppression imposée aux femmes et aux jeunes ».

Ce point de vue lucide est la conséquence de la prise de conscience du fait que « nous vivons dans une société dont le trait le plus important, pour ce qui nous intéresse, est qu'elle réussit jusqu'ici à détruire la socialisation des individus en tant que socialisation politique ».

Il manifeste également la nécessité, pour réaffirmer le sens d'une action commune, de reposer les bases collectives d'une pensée et d'une idéologie révolutionnaires, dévastées par « de

longues années de dégénérescence et de mystification réformiste et stalinienne ». C'est le sens de ce qu'il affirmait en 1957 dans *Socialisme ou Barbarie* : « Nous voulons dépasser, dans toute la mesure du possible, la situation actuelle où il y a d'un côté un groupe de camarades qui publient *Socialisme ou Barbarie*, d'un autre côté, les lecteurs qui reçoivent passivement la publication et la lisent, sans s'exprimer et en gardant par-devers eux leurs réactions ».

Cette conception du travail intellectuel exprime sa préoccupation d'une démocratie radicale, à laquelle chacun puisse prendre part.

Aussi l'idée d'autonomie, comme J.-L. Prat s'est employé à le montrer, tire-t-elle sa substance de l'expérience collective d'une société qui se donne ses propres lois : « L'individu n'est autonome que par son adhésion à un projet collectif, et un individu isolé ne

pourrait évidemment pas se donner des lois, tout au plus pourrait-il prendre des résolutions, révocables du jour au lendemain ».

L'imaginaire social et l'institution du monde social-historique sont donc les dimensions créatrices de l'histoire humaine. C'est pourquoi « aucune institution, aucune des formes instituées qui organisent, à tel ou tel moment, telle ou telle société historique, n'est pleinement intelligible si l'on fait abstraction de l'acte créateur qui l'a instituée : les formes symboliques, dans lesquelles s'exprime l'imaginaire institué, renvoient toujours à l'activité instituante dont elles sont issues, et sans laquelle elles deviendraient des formes vides ».

C'est à montrer la spécificité de l'imaginaire démocratique que s'emploient tous les textes de ce dossier, spécificité que J.-L. Prat a parfaitement décrite en évoquant ce que requiert le surgissement de cet imaginaire, à savoir « l'iségoria, le droit de parler librement et sans crainte, reconnu à tout citoyen qui participe à l'Assemblée, comme un droit précieux pour tous les citoyens, création de la cité autonome, qui ne s'épanouit que dans une cité, dès qu'elle est touchée par la contagion de l'exemple ». ●

▼  
L'imaginaire social et l'institution du monde social-historique sont les dimensions créatrices de l'histoire humaine.  
▲



## L'AUTONOMIE COMME MOUVEMENT

# Le projet d'autonomie dans la pensée de Castoriadis

→ par Jean-Louis Prat\*, philosophe

**L'autonomie est un processus, jamais achevé, par lequel le mouvement ouvrier doit être l'acteur de sa propre libération. Elle suppose également que soit entretenue une relation critique entre une société et les institutions dont elle s'est dotée.**

L'emploi de certains mots est comme un stimulus qui détermine un réflexe conditionné : c'est ainsi que « culture », pour un leader nazi, était l'occasion de sortir son revolver, alors que « autonomie », pour un lecteur philosophe, incite à discuter sur l'éthique de Kant, les Lumières et les Droits de l'Homme. Ce serait une erreur, s'agissant de Castoriadis, chez qui « l'autonomie, la créativité des masses, [...] l'irruption de l'imaginaire instituant » sont d'abord apparues « comme idées politiques, non pas philosophiques »<sup>(1)</sup>, et ont fait l'objet d'une longue élaboration avant de définir les idées-mères de sa pensée philosophique.

## Autonomie et émancipation

Faut-il le rappeler, cette élaboration s'est d'abord accomplie dans un cadre marxiste, *Socialisme ou barbarie*, groupe et revue qui défendaient ce que Castoriadis reconnaîtra toujours comme « l'élément révolutionnaire du marxisme », et qui inclut, notamment, l'idée que « l'émancipation des travailleurs sera accomplie par les travailleurs eux-mêmes ». L'idée d'autonomie s'applique, tout d'abord, à l'autonomie du mouvement ouvrier, qui doit être conquise contre l'hégémonie de la bourgeoisie révolutionnaire, puis contre les partis qu'il a fondés lui-même, mais dont les dirigeants échappent au contrôle de la base ouvrière qu'ils prétendent représenter. Et qui est souvent perçue comme un thème utopique, en dépit de tout ce qu'avait dit Marx lui-même, dans une phrase bien connue de *L'idéologie allemande* : « Pour nous, le communisme n'est pas un état de choses qu'il convient d'établir, un idéal auquel la réalité devra se conformer. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel des choses. »<sup>(2)</sup> *Mutatis mutandis*, l'autonomie n'est pas notre destination, le havre où l'on débarque dans l'île d'Utopie, société idéale où sont établies de bonnes institutions, désormais intangibles, car elles sont parfaites – ou même, *a fortiori*, l'abbaye de Thélème, dont les habitants sont tellement autonomes qu'ils peuvent se passer de toute institution : pour de telles sociétés, si elles devaient apparaître au cours de l'histoire, il n'y aurait plus d'his-

toire, l'histoire serait finie. L'autonomie n'est pas davantage une norme idéale, sur laquelle nous pourrions régler notre conduite, comme l'étoile polaire, que Kant prend pour exemple, mais qui n'est nullement le but qu'un voyageur se propose d'atteindre : elle l'aide à trouver son but, mais reste toujours indifférente à ce but. Mais si on vise l'autonomie, la fin et les moyens ne sont pas séparables : ce que nous visons comme but immédiat est aussi le moyen d'atteindre un autre but, qui ne serait plus le même si d'autres moyens permettaient d'y parvenir. On ne libère pas une masse asservie si celle-ci ne joue pas un rôle actif dans sa propre libération, et si elle ne prend pas ses propres initiatives. Si elle n'est qu'un objet passif, elle ne fait que changer de maîtres.

## Statique et dynamique

C'est pourquoi l'autonomie ne peut être conçue que comme un mouvement, et dans son mouvement. Castoriadis la définit comme une relation dynamique entre le sujet, social ou individuel, et le cadre institutionnel, ou les pulsions psychiques : la cure analytique en fournit un exemple, dans la mesure où elle vise l'autonomie du sujet individuel. Car l'autonomie du sujet ne peut pas consister dans la conquête d'une maîtrise totale, et bien sûr illusoire, sur des pulsions inconscientes qui restent irréductibles, et qui ne peuvent être résorbées ou tariés : « Comment penser à un sujet qui aurait totalement résorbé sa fonction ima-

ginaire, [...] comment éliminer ce qui est à la base de, ou en tout cas inextricablement lié à, ce qui fait de nous des hommes - notre fonction symbolique, qui présuppose notre capacité de voir et de penser en une chose ce qu'elle n'est pas ? »<sup>(3)</sup>.

L'objet de la cure analytique, c'est bien l'autonomie du sujet conscient, mais elle ne doit pas être comprise comme un état achevé, il s'agit d'une situation active dont les caractéristiques consistent « en un autre rapport entre conscient et inconscient, entre lucidité et fonction imaginaire, en une autre attitude du sujet à

l'égard de soi-même ». Évoquant la formule de Freud, « où était ça, Je dois advenir », Castoriadis la complète par son inverse : « Où Je suis, ça doit surgir. [...] Un sujet autonome est celui qui se sait fondé à conclure : cela est bien vrai, et : cela est bien mon désir »<sup>(4)</sup>. Cette idée de l'autonomie vaut tout autant pour la société autonome, qui n'est pas définie par la possession actuelle de bonnes institutions, encore moins par son aptitude à se passer de toute institution, mais par la relation lucide qu'elle peut entretenir avec les institutions qu'elle se donne, et qu'elle peut toujours soumettre à la critique. ●

(1) Voir l'encadré

(2) *L'idéologie allemande*, Pléiade, Philosophie, p. 1067.(3) *L'institution imaginaire de la société*, p. 154.(4) *Ibid.*, pp. 154-155.\* Auteur de *Introduction à Castoriadis*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2012 (1<sup>re</sup> éd. 2007)

**« Je suis venu à Paris en 1945 pour faire une thèse de doctorat de philosophie, dont le thème était que tout ordre philosophique rationnel aboutit, de son propre point de vue, à des apories et à des impasses. Mais, dès 1942, la politique s'était avérée trop absorbante et j'ai toujours voulu mener l'activité et la réflexion politiques sans y mêler directement la philosophie au sens propre du terme. C'est comme idées politiques, non pas philosophiques, qu'apparaissent dans mes écrits l'autonomie (1947, 1949), la créativité des masses, ce que j'aurais appelé aujourd'hui l'irruption de l'imaginaire instituant dans et par l'activité d'un collectif anonyme. »** [Fait et à faire, p. 21].



# Le ciment de la démocratie

→ par Alain Policar

**La vérité entretient de puissantes affinités électives avec la démocratie.  
La liberté, quant à elle, doit être voulue pour elle-même mais aussi pour donner  
la capacité de faire des choses.**

Dans *Le Monde morcelé*, Castoriadis évoque l'autonomie comme un projet, celui de la mise en question des représentations, des significations et des institutions. Aussi considère-t-il qu'« être autonome implique que l'on a *psychiquement investi* la liberté et la visée de la vérité »<sup>(1)</sup>. Mais, ajoute-t-il, « pour investir la liberté et la vérité, il faut qu'elles soient déjà apparues comme significations imaginaires sociales ». C'est précisément ce qu'autorise la démocratie, à condition toutefois de l'entendre non comme procédure mais comme régime<sup>(2)</sup>. Nous voudrions ici montrer, dans la filiation de Castoriadis, mais aussi de B. Russell, d'une part, que la démocratie entretient des affinités électives avec la vérité et, d'autre part, que la valeur de la liberté implique que soient encouragées la participation citoyenne et la visée du bien commun.

### La valeur émancipatrice de la vérité

Nous défendons ici une position opposée à celle que J. Bouveresse nomme le « cynisme épistémique », attitude consistant à réduire les valeurs intellectuelles à l'intérêt pratique. Attitude qui n'est pas sans évoquer celle que Julien Benda stigmatisait en 1927 dans *La trahison des clercs*. La raison fondamentale de pratiquer le culte de la vérité tient à la survie de la démocratie. En effet, dans ce régime, il est tentant de prendre prétexte de la nécessaire liberté d'opinion et de parole

pour la confondre avec l'égalité vérité des opinions. Cette « tyrannie de la majorité », selon l'expression célèbre de Tocqueville, se méprend gravement en assimilant la vérité au consensus. Le droit d'exprimer des opinions présuppose la possibilité d'être en désaccord avec les opinions des autres. Or comment maintenir cette possibilité du désaccord, « tout en rejetant les propriétés usuelles du concept de vérité »<sup>(3)</sup> ?

Comme l'écrivait Russell en 1956, évoquant *1984* d'Orwell, « une des pires choses qui résultent de l'augmentation moderne des pouvoirs des autorités est la suppression de la vérité et la diffusion de la fausseté par des agences publiques »<sup>(4)</sup>. S'interrogeant, deux ans plus tôt, sur la religion, il écrivait : « Dès lors que l'on soutient qu'une croyance quelconque [...] est importante pour une autre raison que le fait qu'elle est vraie, toute une armée de maux est prête à surgir. Le découragement de la recherche [...] est le premier de ceux-ci. [...] Je peux respecter les hommes qui arguent que la religion est vraie et par conséquent doit être crue, mais je ne peux qu'éprouver une réprobation morale profonde pour ceux qui disent que la religion doit être crue parce qu'elle est utile, et que se demander si elle est

vraie est une perte de temps »<sup>(6)</sup>. Dans une société démocratique, rien ne saurait justifier de considérer le mensonge et l'illusion comme indispensables à la vie en société.

Propager le mensonge et l'illusion, n'est-ce pas réduire la signification d'une pensée à une fonction sociale ? Chercher à éviter la question du vrai et du faux, c'est faire partie de ceux que Castoriadis appelait joliment les *divertisseurs*<sup>(7)</sup>. Avec une extrême sévérité, il s'en était pris alors aux thuriféraires de la mort de

l'homme, du sujet, de l'histoire, bref à la vulgate structuraliste. Dans le même mouvement, il condamnait ceux qui accréditent le mythe d'un pouvoir omniscient et omnipotent, et qui, corrélativement, cherchent à imposer l'image d'un sujet assujéti, c'est-à-dire celle d'un homme qui se croit sujet de sa volonté et de ses actes, mais qui est victime d'une illusion, illusion qui serait précisément constitutive de son humanité. Quelle place alors réserver à l'idée de liberté individuelle ?

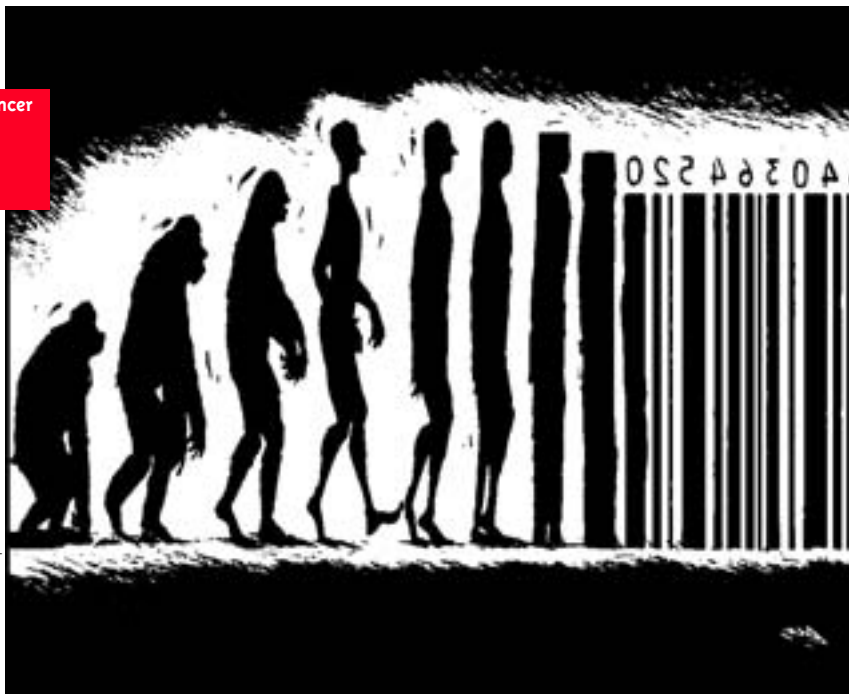
### La liberté comme exigence citoyenne

Pour l'homme structural, le savoir des causes de notre assujettissement est, en effet, réservé



▼  
La raison fondamentale de pratiquer le culte de la vérité tient à la survie de la démocratie.  
▲

Des outils pour dénoncer  
la déshumanisation  
des rapports entre  
les individus



© Historiet société.wordpress

à celui qui est en position d'extériorité (le sociologue, le psychanalyste, etc.). Les sciences humaines, selon cette perspective, n'étudient pas l'homme en général (il n'existe pas !), mais une part de ce qu'il y a en lui d'humain (faits sociaux, cultures, inconscient, langues, etc.). Bref, pour que l'homme devienne objet de science, il faudrait qu'il cesse d'exister comme tel. Foucault, l'une des cibles privilégiées de Castoriadis, n'écrivait-il pas à propos des sciences humaines : « Non seulement elles peuvent se passer du concept d'homme, mais elles ne peuvent pas passer par lui ». Ce choix d'une science de l'homme sans homme ou d'une science de l'homme sans la science est irrecevable. Il escamote, soulignait Castoriadis, « le conflit actif qui déchire les sociétés "historiques" depuis qu'elles existent, leur contestation interne, la mise en question de l'imaginaire institué »<sup>(8)</sup>.

Le paradoxe, c'est que les sciences humaines, pourtant tout entières portées par le projet humaniste universaliste, en forgeant l'image d'un sujet assujéti, sapent dans ses fondements tout le projet humaniste. Si l'homme n'est pas le sujet qu'il croit être, la notion de conviction individuelle, sur laquelle est fondée la démocratie moderne, n'a évidemment aucun sens. Plus encore, c'est une illusion aliénante : « Ce qui est alors menacé, c'est une des idées fondatrices de toute démocratie : la confrontation des opinions dans la sphère publique, leur équivalence, la position selon laquelle "à chaque homme, une voix", celle que lui dicte sa seule conviction individuelle »<sup>(9)</sup>. Quel sens pourrait-on alors donner à l'idée d'une éducation des citoyens à l'autonomie, si l'éducation ne peut rien contre les déterminations socio-culturelles ?

Plus généralement, ce qui perd tout sens si les hommes sont réellement des sujets assujétis, c'est non seulement la démocratie, mais tout l'appareil des libertés individuelles qui la soutient. Par conséquent, l'idée d'accorder à de tels hommes des droits subjectifs devient saugrenue. À quoi bon attribuer des « droits de », c'est-à-dire garantir aux citoyens « un territoire d'indépendance à l'égard des

autres et du pouvoir d'État, si cette indépendance est une illusion ? [...] À quoi bon proclamer que "tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits", si cette égalité purement formelle ne fait que masquer la réalité du fonctionnement des rapports sociaux »<sup>(10)</sup> ?

La démocratie, telle que la conçoit Castoriadis, suppose une réflexion sur les finalités de la vie collective. Elle est donc indissociable d'affirmations substantielles sur les conditions de la liberté. La première de ces affirmations, c'est le lien entre l'autonomie individuelle et l'autonomie de la collectivité,

l'impossibilité de la première sans la seconde : « Comment peut-on être libre si l'on est obligatoirement placé sous la loi sociale ? Il y a une première condition : il faut que l'on ait la possibilité effective de participer à la formation de la loi. Je ne puis être libre sous la loi que si je peux dire que cette loi est la

mienne »<sup>(11)</sup>. Castoriadis affirme ici avec vigueur, d'une part, que les disparités dans l'accès aux biens (la participation politique étant l'un d'entre eux) minent l'égalité citoyenne et, d'autre part, que la politique est une entreprise coopérative : chacun d'entre nous a un intérêt personnel à promouvoir la justice non seulement pour lui-même mais pour tous les autres également. Autrement dit, vivre au sein d'une communauté injuste diminue la valeur de sa propre vie : « J'ai un intérêt positif fondamental (et même égoïste) à vivre dans une société plus proche de celle du *Banquet* que de

celle du *Parrain* ou de *Dallas* »<sup>(12)</sup>. Le rôle dévolu à la participation implique en outre qu'il est erroné d'opposer l'égalité et la liberté, car « à moins de les prendre sous des acceptions tout à fait spécieuses, les deux notions s'impliquent réciproquement »<sup>(13)</sup>. Dire de la pensée de Castoriadis qu'elle est vivante, c'est peu dire. Elle nous parle de l'essentiel, de ce qui fait le prix de nos vies, nonobstant la « fuite éperdue devant la mort, la tentative de recouvrir notre mortalité, qui se monnaie de mille façons »<sup>(14)</sup>. ●

La démocratie,  
telle que la conçoit  
Castoriadis,  
suppose une réflexion sur  
les finalités de la vie  
collective.

(1) Castoriadis, « Pouvoir, politique et autonomie », *Le Monde morcelé*, Seuil, 1990, p. 162.

(2) *Ibid.*, p. 163.

(3) Castoriadis, « La démocratie comme procédure et comme régime », *La Montée de l'insignifiance*, Seuil, 1996, pp. 221-241.

(4) Pascal Engel, « La vérité peut-elle survivre à la démocratie ? », *Agone*, n° 44, 2010, p. 39.

(5) Cité par Bouveresse, « Bertrand Russell, la science, la démocratie et la poursuite de la vérité », *Agone*, n° 44, 2010, p. 73.

(6) Russell, « Can Religion Cure Our Troubles ? », *Why I Am not a Christian and Other Essays on Religion and Related Subjects*, New York, Simon & Schuster, 1957, p. 197.

(7) *Le Nouvel Observateur*, 20 juin 1977.

(8) *Ibid.*

(9) Francis Wolff, *Notre humanité. D'Aristote aux neurosciences*, Paris, Fayard, 2010, p. 284.

(10) *Ibid.*

(11) Castoriadis, *La Montée de l'insignifiance*, op. cit., p. 227.

(12) *Ibid.*

(13) *Ibid.*, p. 228. Voir également Castoriadis, « Nature et valeur de l'égalité », *Domaines de l'homme*, Seuil, 1986, pp. 307-324.

(14) Castoriadis, *La Montée de l'insignifiance*, op. cit., 4<sup>e</sup> de couverture.

# Castoriadis et la question de l'émancipation politique

→ par Nicolas Poirier\*, professeur de philosophie

**Nous devons à la Grèce l'institution d'un espace public par lequel le pouvoir politique est soumis, en vertu du principe de l'égal participation de tous les membres du corps politique à la détermination du Bien commun, à la libre confrontation. Ces conditions de l'activité d'un demos souverain ne sont pas remplies dans les oligarchies libérales d'aujourd'hui.**

L'originalité des positions de Castoriadis concernant la question de l'émancipation aura consisté à réhabiliter l'idée démocratique contre les penseurs néo-conservateurs qui dénoncent la perversion de l'idéal égalitaire sous la figure de l'égalitarisme, mais aussi contre leurs adversaires marxistes qui ne voient dans les principes démocratiques qu'une illusion visant à masquer aux dominés la réalité de leur oppression. Il faut en effet distinguer d'après Castoriadis le politique, en tant que dimension du pouvoir institué qui existe dans toute société, et la politique, comme activité de mise en question de l'institution selon les visées de sa transformation. C'est cette confusion que Castoriadis pointe du doigt dans le discours contemporain, puisque ce que défendent les libéraux et attaquent les marxistes aussi bien, ce n'est pas la démocratie en tant qu'activité d'auto-institution explicite, mais précisément le politique en tant que forme instituée de la politique, plus exactement cette forme prise par le politique dans le cadre de la modernité, qu'on l'appelle « République » ou « État de droit » pour la défendre, ou « démocratie bourgeoise » pour en dénoncer l'imposture.

## Le politique et la politique

Ce que tend à faire ressortir Castoriadis, c'est que s'il y a toujours eu dans l'histoire des hommes quelque chose que l'on doit désigner, faute de mieux, par le terme « politique », la politique, en tant que configuration spécifiant un certain régime du politique, n'a pas toujours existé. Le politique renvoie à tout ce qui concerne, dans une société, l'existence d'un pouvoir central capable de définir explicitement les règles de ce qui est autorisé et de ce qui est défendu, et d'imposer le respect de ces règles. La politique, au contraire, est l'activité explicite et délibérée qui vise précisément la mise en question de ce pouvoir, en ne tranchant pas une fois pour toutes

sur ce qui est juste absolument. À ce titre, d'après Castoriadis, la grande majorité des sociétés existantes présentent pour caractéristique commune de rendre impossible toute activité politique qui viendrait mettre en cause leurs fondements. L'ordre politique d'une société traditionnelle – mais c'est vrai aussi pour les régimes totalitaires qui sont des produits de la modernité – interdit en effet toute critique publique des lois, quand il ne la rend pas de toute façon psychiquement impossible, et ne permet donc pas qu'on porte atteinte à leur légitimité. Il y a selon Castoriadis une raison majeure à cette interdiction : la grande majorité des sociétés humaines se sont édifiées sur la base de l'occultation du fait de l'auto-institution, en imputant à une origine extra-sociale, le plus souvent divine, la création de leurs lois et de leurs institutions ; de là découle l'impossibilité socialement instituée d'interroger le fait même de l'institution, l'apparition d'une activité de réflexion critique sur la nature du pouvoir et sur le principe de sa légitimité s'avérant dans ces conditions hautement improbable.

## La Grèce et la radicalité de la création de la politique

Si donc aucune société ne peut exister sans l'institution explicite d'un pouvoir capable de trancher en dernière instance, le droit pour les individus de procéder à la critique des institutions afin de les transformer, voire d'en créer de nouvelles, résulte d'une création historique, qui s'est produite au cours de l'antiquité grecque, dont la radicalité n'a aucun équivalent et dont la pérennité s'est avérée précaire. La radicalité de la création de la politique par les Grecs a consisté précisément dans l'institution d'un espace public, qu'il ne faut pas confondre avec l'administration de la cité à proprement parler et l'« exécution » des décisions prises, mais que l'on doit entendre comme ce



Le philosophe en méditation - Rembrandt

domaine – l'agora – qui n'est ni l'espace privé de la maison familiale, ni le privilège d'une minorité ayant le droit de décider pour les autres et à leur place, mais un lieu ouvert à tous les citoyens permettant la libre confrontation d'opinions diverses, voire opposées, concernant le bien commun. La démocratie réalise ainsi l'exigence d'un pouvoir organisé selon des normes explicites, ayant fait l'objet d'un débat public contradictoire, et posant par lui-même de telles normes. C'est pourquoi il ne faut pas voir dans cet espace public le lieu banal de l'échange, mais le produit exemplaire de la création politique grecque – l'institution centrale de la *polis* par laquelle le pouvoir politique devient quelque chose de participable, en vertu du principe de l'égal participation de tous les membres du corps politique à la détermination du Bien commun et de la loi. Or, si dans les oligarchies libérales, l'exercice de la contestation est rendu possible et si la place publique joue un rôle effectivement important, en tant que lieu où la critique du pouvoir peut se développer, il faut toutefois reconnaître que l'exercice lui-même du pouvoir reste le privilège d'une minorité, qui, si elle n'est pas imperméable aux critiques qui peuvent s'élever contre les décisions qu'elle prend, ne joue en aucune manière le rôle d'une instance révocable à qui les populations délégueraient leur pouvoir. L'espace public reste de ce point de vue pour une large part au service d'intérêts privés, et si la confrontation et le débat y sont autorisés, ce n'est que dans un cadre très limité : à aucun moment on ne peut y repérer l'activité d'un *demos* souverain qui légiférerait sur tout ce qui le concerne, de façon explicite et continue. ●

\*Auteur de *L'ontologie politique de Castoriadis. Création et Institution*, Payot, 2011.



# La Grèce ancienne de Cornelius Castoriadis

→ par Christophe Pébarthe, maître de conférences en histoire grecque à l'université Bordeaux 3

**La Grèce ancienne comme lieu où, pour la première fois, des êtres humains délibèrent sur les lois à adopter ou à changer. Rupture décisive, dont l'origine est à rechercher dans l'absence d'ordre préalable, absence qui autorise la démocratie et assigne comme objectif à l'activité humaine l'amour du beau et la philosophie.**

La pensée de Cornelius Castoriadis est nourrie par une intime connaissance du monde grec ancien (entre les VIII<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles a. C.), qu'il serait absurde de confondre avec la nationalité d'origine du penseur. Elle repose sur une interrogation philosophique et politique permanente : « La démocratie grecque antique présente-t-elle un quelconque intérêt politique aujourd'hui ? ». Ce n'est donc pas tant l'érudition qui importe que la mise en évidence d'un germe, d'une expérience sociale-historique possible. S'il distingue la Grèce ancienne, s'il lui accorde une sorte de préséance intellectuelle, c'est parce qu'il y voit une rupture profonde.

Pour Cornelius Castoriadis, « comprendre une société signifie, d'abord et surtout, pénétrer (ou se réapproprier) les significations imaginaires sociales qui tiennent cette société ensemble »<sup>(1)</sup>. Au sein de cet imaginaire collectif anonyme qui s'exerce sur les individus par la socialisation, le langage, les conduites et les normes, il porte un intérêt tout particulier à la signification imaginaire relative au fondement de l'institution, c'est-à-dire à la nature du pouvoir instituant. Deux options se présentent alors, l'hétéronomie ou l'autonomie. L'institution de la société vient-elle de l'extérieur (d'une transcendance divine par exemple) ou est-elle une création de la société ?

Dans les sociétés hétéronomes, toutes les questions trouvent une réponse, avec en dernier ressort une référence à un postulat indépassable, un Livre par exemple, qui ne saurait être mis en doute. Au contraire, dans les sociétés autonomes, en Grèce ancienne donc, et pour la première fois selon Cornelius Castoriadis, des êtres humains délibèrent sur les lois à adopter ou à changer, et plus généralement sur l'institution de la société ; car l'autonomie suppose l'explicite, le débat. Il explique cette rupture par l'imaginaire grec dont l'un des fondements est l'absence d'espérance. Au commencement étaient le chaos et l'indéterminé, disent les philosophes présocratiques, avant même l'apparition des dieux. Cette absence d'ordre préalable autorise la création de la philosophie et de la démocratie, qui toutes deux remettent en cause explicitement l'ins-



Le point de départ consiste toujours dans l'auto-institution d'une communauté d'égaux, les membres d'une communauté qui crée la communauté en affirmant en faire partie, ce qui constitue le geste politique premier.

titué et supposent la délibération. Dès lors, si le peuple, entendu comme communauté politique, peut tout faire, la question des limites de l'autonomie doit être posée. Telle est la fonction de certaines institutions de la démocratie athénienne, notamment la tragédie qui « montre non seulement que nous ne sommes pas maîtres des conséquences de nos actes, mais que nous ne maîtrisons pas même leur signification »<sup>(2)</sup>. L'*Antigone* de Sophocle en constitue un exemple. Cette pièce a souvent été lue comme le récit d'un affrontement entre la loi divine – Antigone revendique le droit d'enterrer son frère – et la loi politique – le roi Créon lui oppose la légitimité de la décision qu'il a prise. Or, il n'en est rien. Ni l'une, ni l'autre ne peuvent l'emporter car ils prétendent tous deux avoir raison seuls. « Car celui qui croit qu'il est le seul à pouvoir

juger, ou bien celui qui croit avoir une âme ou un discours que personne d'autre n'a – ceux-là, si on les ouvre, on voit qu'ils sont vides »<sup>(3)</sup>.

Germe, cette démocratie ancienne ne ressemble pas à la démocratie moderne. Elle ignore le principe de représentation. Elle encourage la participation politique active de tous les citoyens. Elle assume le pouvoir de gouverner sans se réfugier derrière la fable de la séparation des pouvoirs. Elle est incompatible avec toute notion de contrat social, puisque les individus sont considérés comme faits par la société, d'où l'importance accordée à l'éducation. Elle assigne comme objectif à l'activité humaine l'amour du beau et la philosophie.

Mais quelle place accorder dans cette analyse aux esclaves et aux femmes, aux étrangers ? « Quoi qu'on fasse », répond Castoriadis, « on ne fait jamais que ce que faisait une cité démocratique ; une certaine collectivité décide : nous sommes égaux, et il y a toujours quelqu'un qui est ainsi exclu de cette collectivité d'égaux »<sup>(4)</sup>. Le point de départ consiste toujours dans l'auto-institution d'une communauté d'égaux, les membres d'une communauté qui crée la communauté en affirmant en faire partie, ce qui constitue le geste politique premier.

Dans l'étude de la démocratie grecque de l'Antiquité, Castoriadis ne cherche donc pas un modèle pour aujourd'hui, mais les racines d'un projet politique d'autonomie à construire. « Ma conclusion est qu'il nous faut aller plus loin que les Grecs et que les Modernes »<sup>(5)</sup>. ●

(1) C. Castoriadis, *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe 2*, Paris, Point Seuil, 1999, p. 330.

(2) *Ibid.*, 374.

(3) v. 707-709, trad. C. Castoriadis, *Figures du pensable. Les carrefours du labyrinthe 6*, Paris, Point Seuil, 1999, p. 34.

(4) C. Castoriadis, *Ce qui fait la Grèce. 1. D'Homère à Héraclite. Séminaires 1982-1983. La création humaine 2*, Paris, Seuil, 2004, p. 37.

(5) C. Castoriadis, *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe 4*, Paris, Point Seuil, 1996, p. 210.

## CONCOURS RÉSERVÉS « SAUVADET »

# Des avancées pour l'affectation des lauréats enseignant dans le supérieur mais des inquiétudes sur leur nombre

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur Situation des Personnels

Malgré quelques avancées, nous ne pouvons que regretter les insuffisances relatives à l'accès, à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Si le SNESUP a dénoncé et dénonce encore les insuffisances dans l'ESR de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (dite loi « SauvaDET »), il s'est parallèlement fortement investi depuis la publication de cette loi pour aider le maximum de collègues non-titulaires à bénéficier des possibilités d'amélioration de leur situation personnelle à travers une CDIisation ou une titularisation. Notre action et notre soutien sont indispensables aux contractuels enseignants du supérieur dont les problématiques spécifiques restent quasi exclusivement soulevées par notre organisation. Le poids de la représentativité de la FSU au sein du MEN, le responsable de l'organisation des recrutements réservés d'enseignants, peut de plus s'avérer utile.

En ce qui concerne l'organisation des concours enseignants de second degré réservés aux contractuels éligibles aux dispositions de la loi, le SNESUP, dès qu'il a eu connaissance en décembre dernier de la préparation des dispositifs, a porté auprès du ministère les préoccupations des enseignants non-titulaires du supérieur : courriers, rencontres, interventions dans les séances du comité technique ministériel du 9 janvier et 23 avril (cf. la partie CTMESR du site, <http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3693>)...

Nos questions et nos demandes concernent les deux aspects ci-dessous. Leur détail apparaît dans le courrier adressé le 1<sup>er</sup> février à la DGRH (cf. la partie non-titulaire du site, <http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3793>). Nous apprenons d'ailleurs que nombre des collègues du second degré qui ont réussi le concours réservé sont déclarés inéligibles par le ministère.



© lidiahar/Flickr.fr

▼  
**Nos craintes sur les difficultés que pourraient rencontrer les collègues du supérieur à faire valoir leurs acquis de l'expérience professionnelle semblent se confirmer.**  
 ▲

## MODALITÉS DE STAGE ET D'AFFECTATION

La réponse fin mars de la DGRH qu'une suite favorable serait donnée à notre demande de stagiarisation sur place des lauréats exerçant dans le supérieur, s'est traduite officiellement dans la note 2013-061 du 17 avril 2013, publiée au BO n° 16 du 18 avril, consacrée à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire à la rentrée 2013 des lauréats des concours d'enseignants second degré.

Elle prévoit dans la partie II.3.6 que les non-titulaires reçus à un concours réservé bénéficient d'une bonification de 950 points valable sur leur académie actuelle d'exercice, s'ils la sollicitent en premier vœu. En outre les « contractuels recrutés dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESR... pourront solliciter, auprès du recteur de l'académie obtenue au titre du

vœu ainsi bonifié, la possibilité d'effectuer leur année de stage dans la structure dans laquelle ils ont été recrutés ». La DGRH a précisé lors du groupe de travail du 28 mars au MEN que des instructions seraient données aux recteurs en ce sens.

Au cours de cette réunion, en réponse à une question de la FSU, la DGRH a affirmé son souci que les contractuels dans des situations spécifiques (dont l'enseignement supérieur) puissent continuer à assurer leurs fonctions une fois titularisés, en convenant que des dispositions budgétaires étaient nécessaires. Le SNESUP sera vigilant sur ce point déterminant dans la décision des enseignants non-titulaires du supérieur de candidater aux recrutements réservés. En tout état de cause, les dispositions définitives d'affectation des stagiaires titularisés seront définies dans la circulaire régissant le mouvement 2014 des personnels

enseignants du second degré, publiée en novembre.

## CONTENU DES CONCOURS ET CONSTITUTION DES JURYS

Nos alertes n'ont pas été assez prises au sérieux par le ministère. Nos craintes sur les difficultés que pourraient rencontrer les collègues du supérieur à faire valoir leurs acquis de l'expérience professionnelle semblent se confirmer au vu des premiers résultats d'admissibilité qui ont été remontés par des camarades au siège du SNESUP. Nous avons demandé au ministère la publication de rapports du jury pour ces concours, ainsi que des statistiques sur les reçus et collés faisant apparaître l'origine professionnelle des candidats.

Il sera utile que les camarades qui se sont présentés aux concours réservés informent le secteur non-titulaire de notre syndicat ([non-fonctionnaires@snesup.fr](mailto:non-fonctionnaires@snesup.fr)) de leurs résultats et de leur vécu des épreuves ; de même de la part des sections qui disposent de retours locaux.

Des réponses positives à nos demandes sur les affectations n'ont un sens que dans la mesure où les modalités du concours ne défavorisent pas les contractuels enseignant dans le supérieur. ●

## ATTRIBUTION DES SERVICES

# La décision doit être transparente, anticipée et collective

→ par Gérard Tollet, membre du bureau national

Maxima hebdomadaires, tableau prévisionnel de service, heures complémentaires, report illégal d'heures : un rappel des règles en vigueur s'impose.

En cette fin d'année universitaire s'organise déjà la prochaine rentrée. Si c'est le chef d'établissement qui attribue officiellement les services d'enseignement, en accord avec l'intéressé(e), il délègue la plupart du temps ses pouvoirs aux doyens d'UFR, voir aux chefs de département. Ainsi, tout commence normalement par une discussion collective (qui fera quoi ?). La répartition doit alors tenir compte au maximum des vœux de chaque collègue et être actée par un document officiel, le tableau prévisionnel de service, qui engage tant l'administration que l'enseignant, et qui fait foi pour l'application du droit à congé notamment, ou en cas d'un litige quelconque. La circulaire sur les congés rappelle l'importance de ce document qui doit être établi en début d'année et peut éventuellement être actualisé avant le second semestre. Or, trop souvent, cet acte administratif fondamental est négligé, ce qui doit nécessiter notre intervention syndicale.

## COMMENT APPLIQUER LES MAXIMA HEBDOMADAIRES PROTECTEURS ?

La circulaire sur les congés (voir site informatique du SNESUP) rappelle les maxima (18 heures pour les PRCE, 15 heures pour les PRAG) et en instaure un de 11 heures pour les enseignants-chercheurs. La répartition chronologique des enseignements

doit tenir compte de cette contrainte protectrice qui, de fait, peut réduire le service annuel à réaliser. La circulaire rappelle que « si l'application de ces maxima ne permet pas à l'établissement de confier un service statutaire complet aux enseignants, il conviendra de considérer que ceux-ci ont accompli leurs obligations de service réglementaires » (la prime d'ESR étant maintenue puisqu'il n'y a pas faute de l'intéressé). Ceci concerne les collègues travaillant sur 22 ou 24 semaines par exemple.

Quant aux heures complémentaires, elles apparaissent au-delà de la 192 ou 384<sup>e</sup> heure, selon le statut et en raison de la méthode calendaire inégalitaire que le SNESUP dénonce depuis toujours. Ces heures sont sous-payées et nécessitent une très nette réévaluation : environ 90 euros de l'heure.

## REPORT ILLÉGAL D'HEURES D'UNE ANNÉE À L'AUTRE

Ce report s'apparente à une multiannualisation totalement illégale. La circulaire sur les congés le rappelle implicitement, l'application du droit à congé dans ces conditions devenant illusoire ! Cette flexibilité doit être fermement combattue par nos sections SNESUP et ceci, quelle que soit la « souplesse » que peuvent y trouver certains... Sur tous ces aspects, rigueur et vigilance syndicale s'imposent afin de défendre nos droits face à une dérogation libérale régressive. ●

## RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES ÉLARGIES

# La CPU en pleine dérive !

→ par Gérard Tollet, membre du bureau national

Décisions illégales de conseils d'administration (CM comptabilisés en TD, invention de la notion de petits congés qui se rattrapent...), propositions accentuant le localisme et remettant en cause les statuts...

À l'initiative de certains présidents, des CA d'université se permettent de rédiger et de voter des notes de service locales piétinant les textes nationaux statutaires ou réglementaires ! Ces « petits arrangements avec la loi » ne doivent rien au hasard et s'inscrivent dans une démarche tant d'économie à l'encontre des personnels que de déréglementation du Service Public. Quelques exemples :

- Ici, on « décrète » qu'en dessous de 30, 40 ou 50 étudiants, un cours magistral sera payé en TD, faisant fi des maquettes pédagogiques qui font pourtant foi, et du fait que la nature d'un acte d'enseignement ne dépend aucunement du nombre d'étudiants en présence !
- Ailleurs, on oblige illégalement à rattraper les congés de moins d'une semaine, au mépris le plus complet de la nouvelle circulaire ministérielle et ceci, au prétexte

de « simplification administrative »...

Le ridicule de tels comportements universitaires ferait sourire s'ils n'avaient pas des conséquences sociales régressives !

## UNE OFFENSIVE SIMULTANÉE REMETTANT EN CAUSE LES DROITS STATUTAIRES ÉLÉMENTAIRES

Ces votes illégaux de CA s'appuient certes sur des situations financières difficiles, mais résultant tant du désengagement volontaire de l'État que des RCE qu'ont souhaitées ces mêmes présidents d'université... Aussi, comme le rappelle clairement le SNESUP, est-il indispensable de revenir à une gestion nationale saine, simple et rigoureuse des emplois et des salaires de tous les personnels. Mais alors que les présidents sont des élus qui devraient être les représentants de la communauté universitaire auprès du ministère, ils jouent

trop souvent et anormalement un rôle de relais des politiques ministérielles... Dernier exemple en date : les 12 propositions économiquement très libérales faites par la CPU qui, sous prétexte de répondre à des problèmes bien réels (promotions réduites, salaires bloqués, mutations inexistantes...), s'inscrivent dans le développement d'un localisme inégalitaire et dangereux, s'opposant dans les faits à un Service Public qu'il faudrait pourtant développer, avec gratuité totale des études, carte nationale des formations contre la régionalisation de la loi FIORASO, recrutement massif de fonctionnaires pour réduire la précarité et les vacances... Bien évidemment, des moyens sont nécessaires mais notre pays est riche, et en matière politique, tout est une question de volonté ! Le SNESUP appelle les personnels à ne pas tomber dans



Refuser sans détours le localisme

© xedbox/flickr.fr

le piège tendu, à s'opposer avec la plus grande fermeté à ces dérives locales, et à nous faire remonter toute information permettant de faire un état des lieux précis. ●



# Situation alarmante pour l'éducation → par Thierry Labica

Le gouvernement britannique taille de façon spectaculaire dans le budget de l'éducation, mettant étudiants et personnels dans une situation lourde de conséquences. Certaines universités licencient une partie de leur personnel et bon nombre d'étudiants ne peuvent plus s'inscrire du fait de la hausse des frais d'inscription. Les ravages de l'austérité *made in London*, dans la continuité de M. Thatcher.

Le principal syndicat de l'ES britannique, UCU (*University and College Union*), a abordé son congrès annuel dans un climat de grand froid pour tout le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation continue. Les coupes budgétaires et l'augmentation sans précédent des frais d'inscription produisent leurs effets prévisibles, que les déficits locaux soient réels ou fictifs.

Côté étudiants, le nombre de candidats à l'entrée à l'université reste sensiblement inférieur (malgré une légère remontée en 2012 : + 2,5 %) à son niveau de 2010. Les enquêtes confirment le découragement de futurs candidats potentiels face à l'endettement promis et l'accroissement de l'inégalité d'accès au supérieur. Côté personnels, le rythme des plans de licenciements s'emballer ; treize mesures de compression de personnels en moins de deux ans à l'université de Salford, avec une charrette de 46 salariés ce mois-ci (juin) et la décision de réduire de 90 à 45 jours la

période de consultation préalable ; le Grimsby Institute annonce, entre autres, la suppression d'un emploi d'enseignant sur cinq ; à l'université de Liverpool, plus de 2 800 personnels (non enseignants) sont sommés, soit d'accepter

▼  
**Tout le secteur est frappé par l'augmentation de la précarité, de la charge de travail, les méthodes managériales de plus en plus autoritaires, et l'aggravation de niveaux de stress qui placent les personnels du supérieur en tête de ce triste palmarès.**  
 ▲

l'extension de leurs horaires de travail (soirs, week-ends, jours fériés, sans paiement d'heures supplémentaires), soit le licenciement puis l'éventuelle réembauche dans des conditions plus défavorables. À l'image de cette actualité, c'est tout le secteur qui est frappé par l'augmentation de la précarité, de la

charge de travail, les méthodes managériales de plus en plus autoritaires, et l'aggravation de niveaux de stress qui placent les personnels du supérieur en tête de ce triste palmarès<sup>(1)</sup>.

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LE PRIVILÈGE D'UNE MINORITÉ ?

Les coupes budgétaires mettent en route un projet politique plus élaboré. La stratégie gouvernementale consiste à la fois à organiser une distribution massive d'argent public vers le secteur privé et à créer des conditions de plus en plus concurrentielles pour ce qui reste du public<sup>(2)</sup>.

Côté distribution, la coalition au pouvoir, par exemple, multiplie le nombre de formations privées pour lesquelles les étudiants peuvent obtenir une aide financière abondée par le contribuable. L'équivalent du ministère de l'ES<sup>(3)</sup> avait déjà « désigné » 157 formations professionnalisantes privées en 2009-2010. Il y en avait 228 en 2010-11, puis 403 en 2011-2012. Ajoutons à cela la promotion stratégique des entreprises privées du marché éducatif<sup>(4)</sup> dont l'accès au financement public est facilité, et ce,

même quand celles-ci sont déjà connues pour leurs pratiques frauduleuses. Divers opérateurs privés, souvent déjà bien implantés aux États-Unis, peuvent d'ores et déjà étendre leurs activités, par exemple, dans le cadre de « partenariats » pour la mise en œuvre de cours en ligne rapide et à plus faibles coûts pour les étudiants. Dans ces conditions, l'augmentation massive des frais d'inscription permet aux offres du privé d'apparaître peu différenciées en termes de coûts, voire, sensiblement plus attractives.

Le public se trouve ainsi placé dans un environnement concurrentiel qu'il renforce de ses propres fuites en avant, souvent, dans des tentatives d'auto-préservation à court terme. Aussi nombre d'universités se sont-elles lancées dans des stratégies « innovantes », passant par la sous-traitance ou l'externalisation de leurs services, ou se sont tournées vers la filialisation. Des dizaines de millions de livres ont d'ores et déjà été engloutis dans des aventures douloureuses.

La déréglementation s'attaque aussi aux conditions d'emploi et de salaire du public. La politique ministérielle en faveur de l'extension des pratiques du salaire à la performance en est un signe immanquable ; la suppression de l'obligation de consultation préalable des personnels arrivant au terme de leur CDD en est un autre. Des grèves locales se préparent. Reste la question de leur capacité de convergence. ●

(1) Selon une enquête menée en 2012 sur un échantillon de 14 000 personnels universitaires ; synthèse sur [www.ucu.org.uk/index.cfm?articleid=6344](http://www.ucu.org.uk/index.cfm?articleid=6344)

(2) Il n'existe que trois universités privées, dont deux à but lucratif (« for-profits ») depuis 2007 et 2012 en Grande-Bretagne.

(3) Fusionné et rebaptisé, en 2009 sous les travaillistes, « de l'entreprise, de l'innovation et des qualifications ».

(4) Par exemple : BPP (qui a maintenant son université), Navitas, INTO, the Study International Group, HE Onlie Limited. Cf. l'enquête de UCU, « Lost in Translation » sur [www.ucu.org.uk/media/pdf/7/s/ucu\\_lostintranslation\\_may13.pdf](http://www.ucu.org.uk/media/pdf/7/s/ucu_lostintranslation_may13.pdf)



© Stuart/flasher.fr

Les enseignants britanniques en colère...

# La médiation, force de proposition → par Thierry Astruc

Le rapport 2012, rédigé par Monique Sassier, a été rendu public et présenté au CNESER de mai 2013. L'article fait un rapide tour d'horizon de ce qu'on y trouve.

Le rapport est composé de trois parties et d'un retour sur les recommandations des années précédentes. La première partie, très riche, concerne l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. On y apprend ainsi qu'en 2011 se trouvaient en France 910 établissements d'enseignement privé accueillant des préparations aux BTS (82 000 élèves) et 99 CPGE (12 000), 205 écoles de commerce (118 000), 73 écoles d'ingénieurs (35 000) ou encore 12 établissements universitaires enregistrés (28 000).

On y apprend encore que l'enseignement technique comprend les écoles de formation d'apprentis, les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs, et que les autres domaines correspondent à l'enseignement dit « libre », ce qui a des conséquences juridiques.

Le rapport revient sur la délivrance de diplômes visés par l'État, l'autorisation d'accueil des boursiers, la dénomination parfois ambiguë et, plus largement, sur le contrôle par l'État. Au-delà de l'aspect informatif, la médiatrice propose au terme de son analyse un renforcement des contrôles.

## LES FAMILLES ET LE REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ABSENTS

Ce thème, récurrent dans les médias fait l'objet de la deuxième partie. Cela correspond à des remontées effectives de la part des médiateurs académiques.

La médiatrice propose trois recommandations pour agir sur les causes de l'absence : organiser la formation continue en termes d'emploi du temps, réactiver une formation tout au long de la vie pour tous (rôle primordial des ESPE), et anticiper et prévenir par une véritable médecine de prévention. Elle propose aussi d'introduire une « logique globale de continuité pédagogique » pour contrer une logique comptable : cela comprend des remplacements décalés dans le temps (« approche globale du remplacement sur l'année ») ou des remplacements dans d'autres disciplines. Elle rejoint ainsi le rapport de l'IGAENR. La médiatrice propose aussi de passer à une « gestion humaine de ressources de proximité ».

La médiatrice propose également une



série de recommandations. Certaines concernent l'enseignement supérieur : adapter l'exigence des stages à la capacité d'accueil des entreprises, faciliter la mise en œuvre des réformes (!), simplifier le Code de l'éducation en supprimant des distinctions qui n'ont plus lieu d'être, publicité des enseignements privés.

La recommandation ReMEDIA 12-23 préconise d'alléger le dispositif de concours de recrutement d'enseignants, notamment en ce qui concerne la certification (un candidat au CRPE doit justifier de quatre certifications : natation, premier secours, C2i2<sup>e</sup> et CLES2<sup>(1)</sup>).

Un chapitre, rédigé par le comité de suivi des recommandations du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, revient sur des recommandations des rapports précédents. Ainsi la DEGESCO a indiqué, suite à une recommandation de 2007, qu'une réflexion était engagée sur la diminution d'épreuves au bac. D'autres recommandations ont été abandonnées du fait de l'actualité (socle commun, délégué interministériel [...] milieu scolaire, etc.).

Le retour (page 118) sur la recommandation 09-12, « clarifier la frontière entre formation initiale et continue » et le

consensus qui a suivi entre les participants, dont la DGESIP, est de nature à changer la politique des établissements en matière de formation continue, sans que les étudiants ne trouvent à s'en plaindre. Les masters prennent une large part de ce rapport. Le comité aborde la finalité professionnelle, l'affichage des critères de recrutement, ou l'information vers

les étudiants, les débouchés des M1 en M2, la semestrialisation, la maîtrise, les seconds et doubles masters, les refus d'inscription et les conséquences. Un autre aspect important concerne les stages et l'année de césure.

Le dernier paragraphe de ce chapitre est consacré aux personnels.

Ce rapport, très riche, n'est pas à prendre à la légère. Il représente une photo des remontées, par le biais des médiateurs académiques. Pour autant, les recommandations sont le plus souvent vues sous l'aspect médiation et nécessitent tout à fait notre attention, notamment celles qui faciliteraient considérablement la vie de nos étudiants (aspects professionnel et social). ●

(1) La médiatrice confond le niveau européen de LV B2 et une dénomination du seul organisme de certification du service public : le CLES.

▼  
**La médiatrice propose trois recommandations pour agir sur les causes de l'absence : organiser la formation continue en termes d'emploi du temps, réactiver une formation tout au long de la vie pour tous, anticiper et prévenir par une véritable médecine de prévention.**  
 ▲

**AUSTÉRITÉ**

# Europe, face à la crise, la seconde étape de l'Altersommet

→ par Marc Delepouve, responsable du secteur International

Les 7 et 8 juin à Athènes, l'Altersommet a donné lieu à une grande mobilisation européenne de solidarité et de résistance contre les politiques d'austérité encore plus destructrices pour les peuples d'Europe.

La crise européenne ne cesse de s'aggraver. Selon l'institut européen Eurostat, le chômage a enregistré en avril 2013 un nouveau record dans la zone euro, 12,2 % de la population active. Il s'agit du 24<sup>e</sup> mois consécutif de hausse. Les taux nationaux les plus élevés sont ceux de pays soumis à des plans d'austérité de plus en plus drastiques : Grèce (28,6 %), Espagne (26,8 %), Portugal (17,8 %). Le 28 avril le Parlement grec a adopté une loi mettant en œuvre de nouvelles mesures imposées par la Troïka (Commission européenne, BCE, FMI), sous l'impulsion du conseil des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, dont notamment le licenciement d'ici fin 2014 de 15000 fonctionnaires. En Espagne, l'enseignement supérieur et la recherche sont particulièrement sinistrés<sup>(1)</sup>. Au Portugal, où les fonctionnaires passeront de 35 heures à 40 heures de travail hebdomadaire, après le non-renouvellement d'emplois d'enseignants précaires, des milliers d'enseignants titulaires sont menacés de licenciements. Dans ces trois pays, les mobilisations sont ou ont été massives. En vain, car la faiblesse de la solidarité entre les populations des différents pays européens est un aspect marquant de la

crise. Les nationalismes se développent et le danger de l'extrême droite se pré-

cise. Le processus Altersommet<sup>(2)</sup> a pour ambition de rompre cette situation en impulsant une mobilisation sociale et syndicale à l'échelle de l'Europe. Initié en mars 2012, l'Altersommet a depuis lors travaillé à son élargissement, il compte aujourd'hui plus de 180 organisations membres. Un Manifeste des peuples a été rédigé (<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6736&ptid=5&cid=2460>). Ce document résulte d'un travail où, malgré leur diversité, les orga-

nisations de l'Altersommet ont su faire du commun et concevoir un projet cadre pour une tout autre Europe. Un projet cohérent et ambitieux. Il s'agit maintenant d'en faire un point d'appui pour la mobilisation et la construction d'un nouveau rapport de forces, avec pour finalité de changer en profondeur l'Europe, sur des bases « démocratiques, sociales, écologiques, féministes et solidaires du reste du monde ».

Un événement Altersommet, tenu à Athènes les 7 et 8 juin derniers, a rendu public le Manifeste des peuples et avancé dans l'organisation de la mobilisation. Une quinzaine d'assemblées thématiques s'y sont tenues. Celle sur l'éducation a pour l'essentiel été organisée et animée par la FSU et ses syndicats. Après deux exposés intro-

ductifs sur la situation de l'éducation en Europe, ont été posées les bases d'un texte montrant en quoi la mise en application du contenu du Manifeste des peuples permettrait de sortir l'enseignement d'un grand nombre de difficultés et dérives actuelles. Puis a été mise en exergue l'obligation de sortir du double enfermement des mobilisations pays par pays et secteur par secteur.

Pour les acteurs de l'éducation (syndicats des personnels, syndicats étudiants, associations de parents d'élèves...) il s'agit de ne pas rester entre soi et de participer au « tous ensemble » indispensable pour changer l'Europe. Il s'agit donc de faire le lien entre l'éducation et l'ensemble des questions de société, et d'assurer la présence du thème de l'éducation et la participation de ses acteurs, du niveau local au niveau européen, dans la mobilisation générale contre l'austérité et pour une dynamique collective européenne et internationale.

À Athènes, l'Altersommet a ouvert une



seconde étape de son existence. Celle-ci exige de sortir de schémas aujourd'hui dépassés mais auxquels de trop nombreux militants restent attachés. Ainsi les rassemblements européens ou internationaux, regroupant des milliers de personnes des quatre coins de l'Europe ou du monde, ont fait leur temps. Ils ont fort utilement accompagné l'émergence de l'altermondialisation permettant la rencontre d'acteurs et des échanges d'analyses et de propositions. Aujourd'hui, face à la crise et au durcissement antidémocratique des néolibéraux, ils ne peuvent espérer peser dans les rapports de forces et constituent un gâchis de temps et de moyens financiers. Ils peuvent de plus sembler indécents aux yeux de populations en souffrance. S'y ajoute l'impact environnemental des déplacements aériens. L'urgence, au contraire, porte sur l'indispensable ancrage local du mouvement alter. C'est le défi que doit relever l'Altersommet. La FSU et le SNESUP sont appelés à s'y engager. ●

(1) Cf. « L'appel des présidents d'université », *Le SNESUP*, n° 611, janvier 2013, p. 19.

(2) Cf. la présentation de l'Altersommet, *in Le SNESUP*, n° 612, février 2013, p. 19.



## LA CORRUPTION, UNE PATHOLOGIE DE LA DÉMOCRATIE

ENTRETIEN AVEC **Éric Alt**

Magistrat, vice-président d'AntiCor\*

La corruption porte atteinte aux principes mêmes qui fondent la République. Pour garantir l'impartialité de l'Etat en matière de justice, la loi, mais aussi les institutions et les pratiques, doivent évoluer en profondeur.

**La classe politique subit un discrédit massif. Les affaires politiques ont-elles réellement augmenté ou sont-elles seulement plus médiatisées ?**

Nous sommes dans une société de défiance. En avril 2013, 77% des Français jugent que les hommes politiques sont plutôt corrompus. Quand ils pensent à la politique, ils éprouvent du dégoût (36%) et de la méfiance (32%)<sup>(1)</sup>. L'affaire Cahuzac est un concentré de l'esprit de corruption. Son parjure, qui discrédite la parole politique, a évidemment renforcé la défiance. Mais ce dossier est surtout révélateur d'une situation dégradée. Il subsiste d'importantes échappatoires aux lois sur le financement de la vie politique. Rien n'a été mis en place pour la surveillance du lobbying, ni pour la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur public. Le Service central de prévention est obsolète. Le contrôle des marchés publics est affaibli par la suppression de fait de la Mission interministérielle d'enquête sur les marchés, la dispersion en régions et la diminution du nombre des fonctionnaires en charge de la répression des fraudes...

La fraude fiscale a bénéficié de la mondialisation. Elle est évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année. Les avoirs français illégalement détenus à l'étranger totalisent 600 milliards d'euros. La situation est bien plus alarmante qu'il y a 20 ans, où l'on faisait face à une corruption locale et des financements médiocres de partis politiques. Un véritable capitalisme clandestin s'est mis en place.

**La corruption est jugée par les Français comme une faute inexcusable. Quelles réponses apporter ?**

La réprobation est parfois atténuée par les effets du clientélisme. Mais la corruption porte atteinte aux principes mêmes qui fondent la République. La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 proclame l'égalité devant la loi, l'égalité devant l'impôt, le droit pour les citoyens de demander compte aux agents publics de leur administration, l'égalité admissibilité aux emplois publics, la séparation des pouvoirs : ce sont autant d'obstacles aux abus de pouvoir et à la corruption.

Ces principes appellent une vision globale, un devoir d'ambition pour les décliner en mesures concrètes. C'est ce qui manque le plus aux pro-



© DR

▼  
**La fraude fiscale a bénéficié de la mondialisation. Elle est évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année. Les avoirs français illégalement détenus à l'étranger totalisent 600 milliards d'euros.**  
▲

jets de loi déposés à la suite de l'affaire Cahuzac. Ils vont dans le bon sens, mais ils portent la marque de l'improvisation. Et la procédure accélérée réduit les possibilités d'amélioration au cours du débat législatif.

**La lenteur des instructions, particulièrement en matière d'affaires politico-judiciaires, est-elle principalement due au manque de moyens de la justice ?**

Selon le dernier rapport de la Commission européenne sur l'efficacité de la justice, la France consacre 60,5 € par habitant aux services judiciaires, y compris l'aide juridictionnelle. L'Allemagne y consacre 100 € par personne, l'Italie, 73 €, et l'Espagne 91 €. Les procureurs français sont les moins nombreux d'Europe et ils ont le plus grand nombre de dossiers à traiter : 2 533 par magistrat et par an, contre 615 en moyenne en Europe.

Mais ce n'est pas seulement un problème de moyens. Les lois ont fait du parquet l'instrument du pouvoir en place. Et la double allégeance des officiers de police judiciaire - qui

répondent aux juges de leurs enquêtes mais à leur ministre pour leur carrière - ne facilite pas les enquêtes sensibles. Aujourd'hui, la ministre de la justice n'intervient pas dans les procédures, mais l'impartialité de l'Etat en matière de justice dépend d'une évolution en profondeur de la loi, des institutions et des pratiques.

**Quels sont les enjeux d'aujourd'hui ?**

D'abord, il faut neutraliser ce qui, à l'évidence, entrave le cours de la justice. Après l'affaire Cahuzac, peut-on justifier le pouvoir discrétionnaire du ministre du budget pour décider des poursuites en matière de fraude fiscale ? Après l'affaire des frégates de Taïwan, peut-on admettre le pouvoir discrétionnaire du ministre de la défense pour déclassifier les documents secrets ? Après l'affaire de l'arbitrage « Tapie-Lagarde », peut-on encore admettre, en droit interne, le recours à l'arbitrage quand l'intérêt public est en cause ?

Il faut aussi renforcer le Service central de prévention de la corruption. Et si un parquet financier doit être créé - ce qui est discutable -, il doit au moins être efficace : la légalité des poursuites (obligation de poursuivre les infractions de sa compétence) et le détachement auprès de ce parquet d'officiers de police judiciaire qui n'auraient plus à craindre le ministre de l'intérieur sont des conditions minimales. La situation actuelle est révélatrice des pathologies de la démocratie. Pierre Mendès-France affirmait que « la démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans l'urne et à déléguer les pouvoirs à un élu puis à se taire. Elle est action continue du citoyen ». La société civile peut renforcer sa capacité de résistance. C'est aussi ce qu'Irène Luc et moi-même avons découvert en travaillant sur la corruption ; nous avons choisi d'en faire une partie du livre : les citoyens ont beaucoup de leviers pour lutter contre la corruption et reconquérir leur place dans la démocratie. ●

*Propos recueillis par Latifa Rochdi*

(1) Sondage Opinion Way

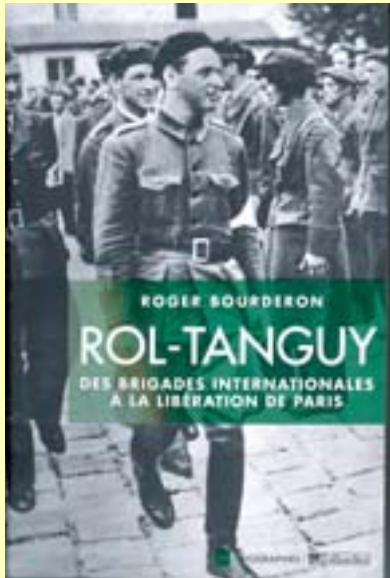
\* Association d'élus et de citoyens dont le but est de lutter contre la corruption à tous les niveaux, local comme national. Éric Alt est co-auteur du livre *L'Esprit de corruption* (Le Bord de l'Eau éd.).



## ROL-TANGUY

Des Brigades internationales à la Libération de Paris<sup>(1)</sup>

Cet ouvrage paru en 2004 est réédité, enrichi d'un cahier photos et de compléments. Il retrace la vie de celui qui fut d'abord Henri Tanguy, né en 1908 à Morlaix, ouvrier métallurgiste à Paris dans les années 1920, militant communiste et syndicaliste, permanent en 1936 au syndicat des Métaux CGT, engagé dans les Brigades internationales en 1937. Profondément impliqué dans la lutte antifasciste, il est dans l'action dès sa démobilisation en août 1940, aux côtés de son épouse Cécile Le Bihan – ils se sont mariés en 1939 – qui, comme dactylo et agent de liaison, a un rôle clandestin très important. Son engagement résistant, des comités populaires aux FTP, vaut à Tanguy d'être chef régional FFI de l'Île-de-France en 1944 et de diriger avec son état-major l'insurrection parisienne – il est alors le colonel Rol, pseudo en hommage à un brigadiste mort sur le front de l'Ebre. À la Libération, Rol-Tanguy s'engage dans l'armée, participe à la campagne d'Allemagne ; il est fait Compagnon de la Libération par le général de Gaulle le 18 juin 1945. Brève carrière militaire :



suspect comme communiste avec la guerre froide, relégué sans emploi en 1952, il est mis à la retraite d'office en 1962. Membre du Comité central du PCF de 1964 à 1987, il n'a jamais exercé de responsabilité importante au sein du parti. Jusqu'à sa mort en 2002, il se consacrera à la mémoire de la guerre d'Espagne et de la Résistance. Ce qui frappe chez Rol, profondément impliqué dans l'action militante, c'est à la fois sa fidélité à ses engagements initiaux et son indépendance d'esprit, que montrent bien des exemples au cours de sa vie, de son engagement en Espagne à sa présence au comité central du PCF. Grand témoin d'une époque pleine de tragiques contradictions, il savait revenir sur lui-même et acceptait volontiers que son témoignage relève de la critique historique. C'est sous

le signe de la complémentarité du témoin et de l'historien et dans une grande compréhension réciproque que nous avons œuvré ensemble. ● Roger Bourderon

(1) Éd. Tallandier, 2013

## HANNAH ARENDT DE MARGARET VON TROTTA

## Des partis pris contestables

En dépit de son titre, *Hannah Arendt*, le dernier film de la cinéaste allemande Margaret von Trotta n'est pas une biographie filmée ou *biopic*. Réalisant un *Hannah Arendt* à Jérusalem, elle se consacre à un moment de la vie de la philosophe, incluant quelques retours en arrière. En 1961, Adolf Eichmann, criminel nazi, est jugé en Israël, après avoir été capturé par un commando du Mossad à Buenos Aires.

Le film s'ouvre sur cette opération, sans que les problèmes que celle-ci posait ne soient évoqués, en particulier au regard du droit international. Dans l'ensemble, le contexte politique

semble secondaire aux yeux de la réalisatrice. On voit ainsi des agents du Mossad tenter de faire pression sur Hannah Arendt, sur le territoire américain, sans autre développement. De même, le nom de Ben Gourion est cité, sans autre précision.

Le film est à la gloire de la philosophe. La mise en scène de son discours final en chaire vient signifier que le dossier est clos, qu'elle a gagné la partie. Et il faut dire que l'actrice Barbara Sukowa est à la hauteur du projet cinématographique. Mais son indéniable talent

n'est pas toujours servi par une réalisation qui semble considérer que la pensée se filme simplement en montrant un visage ou une femme allongée, fumant. La caricature n'est alors pas très loin. Mais ce n'est rien à côté des apparitions de Martin Heidegger. Quelques pensées édifiantes professées avec grandiloquence suffisent à renverser la jeune Hannah Arendt qui, par la suite, ne parvient pas à comprendre l'engagement de son maître et amant. Pourtant, il est inutile d'être philosophe pour entendre dans ce qui est dit un discours philosophique qui n'est pas sans rappeler l'idéologie nazie<sup>(1)</sup>.

Plus gênant est le parti pris de montrer des images du vrai procès d'Eichmann, plus exactement le choix de ne pas avoir confié ce rôle à un acteur. Ce n'est pas tant le procédé qui pose problème que le mélange avec des images de la salle de procès, qui appartiennent, elles, à la fiction. Il eût été préférable d'en rester au dispositif que la réalisatrice utilise aussi, filmer Hannah Arendt dans la salle de presse suivant le procès sur écran. Il serait alors apparu que la réalisatrice s'intéressait au seul regard de la philosophe et non à l'événement en général. Jouant avec plusieurs regards tout en feignant n'en avoir qu'un seul, Margaret von Trotta livre un film qui ne saurait convaincre de la justesse de la notion de banalité du mal, alors même que tel semble avoir été son projet. ● Christophe Pébarthe

(1) Nous renvoyons en outre à l'ouvrage de Pierre Bourdieu, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, 1988.



# Vigilance citoyenne et coup d'arrêt à toute forme de racisme et d'antisémitisme

Les organisations de défense des droits de l'Homme sonnent l'alarme : propos haineux et brutales agressions se multiplient contre Roms, musulman-e-s<sup>(1)</sup>, jeunes israélites, étudiants chinois... Mais aussi les violences homophobes<sup>(2)</sup>, les discriminations dans le monde sportif<sup>(3)</sup> ainsi qu'à l'embauche. Ce climat général très inquiétant requiert la vigilance et l'intervention de tous.

Une série de voies de fait et de propos relevant du racisme ordinaire, notamment antisémite, viennent souligner, y compris dans l'ESR, la persistance d'agressions inacceptables et blessantes pour tous, au-delà des personnes ou catégories directement visées. Ces faits montrent que la vigilance s'impose contre toutes les menées nationalistes, racistes et antisémites, que leurs auteurs soient anonymes ou désignés, qu'ils assument les messages en cause, ou qu'ils en relativisent la portée. L'actualité vient de le confirmer tragiquement avec l'assassinat du jeune Clément Méric par des membres d'un groupe fasciste à Paris. Aucune banalisation des idées de l'extrême droite ne doit être acceptée.

De tels faits sont survenus notamment au Centre d'Assas (Paris 2) en mars 2013 à l'encontre de l'association UEJF dont le local a été marqué de croix gammées. On sait qu'une organisation étudiante d'extrême droite y sévit périodiquement depuis des décennies.

En mai 2013, une pièce de théâtre écrite et jouée à l'université de La Rochelle a été jugée antisémite par la Ligue des Droits de l'Homme (Section LDH La Rochelle-Aunis) qui s'est adressée publiquement au président de l'université. Elle déplore un scénario et des dialogues construits autour du person-

nage central « *Richard Goldberg, riche homme d'affaire juif* » ; les Goldberg sont montrés comme des calculateurs obsédés par l'argent, et leurs personnages diffèrent peu des caricatures de juifs, typiques des années 40. Cette pièce joue sur des stéréotypes antisémites insupportables, tels « *les Juifs aiment l'argent* », « *les Juifs s'enrichissent sur le dos du reste de la population* », ou « *les Juifs complotent en attendant sournoisement leur heure pour agir au grand jour* ». Elle évoque en outre de façon insultante la Shoah.

Le fait d'utiliser le stéréotype du « *banquier juif* » n'est pas neutre et peut alimenter, de manière consciente ou non, un racisme et un antisémitisme ambiants dans l'actuel contexte social et politique, au risque de faire le lit de l'extrême droite. Pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), la pièce ne fait « *qu'aligner et enfiler les préjugés les uns derrière les autres et cela sans aucune distance* », et est clairement antisémite. La liberté de création ne va pas sans esprit de responsabilité, sans faire vivre des valeurs humanistes de tolérance mutuelle, de fraternité, de solidarité, d'antiracisme. Un devoir de mémoire est aussi nécessaire. Le contenu d'une telle pièce aurait dû conduire à opposer un

refus au projet d'en faire un événement de l'université. Ce déplorable événement conduit à appeler chacun à ses responsabilités dans le respect intrinsèque des valeurs du *vivre-ensemble*. Enfin, diverses formes de xénophobie et de racisme, notamment anti-arabe, anti-Roms ou dirigé contre des personnes du fait de leurs convictions ou de leur orientation sexuelle, se manifestent de façon décomplexée et inquiétante, sachant que ces phénomènes alimentent des formes d'exclusion et des violences liberticides, et qu'ils occultent les vraies responsabilités de l'actuelle crise économique et sociale aggravée. Comme il le fait depuis son origine, et comme l'exige l'actuelle période avec la banalisation de slogans haineux et la résurgence d'une violence à caractère fasciste, le SNESUP-FSU appelle les collègues, tous les personnels et les étudiants, à exercer ensemble un devoir de vigilance et d'intervention citoyenne sans aucune concession contre toute forme de xénophobie, d'homophobie, de racisme et d'antisémitisme. ●

(1) À Argenteuil, une femme de 21 ans portant un voile, enceinte de 4 mois, tabassée par des skinheads, a perdu son bébé.

(2) En marge de la 18<sup>e</sup> Gay-Pride à Lyon.

(3) Révélations sur des quotas discriminatoires dans le football.

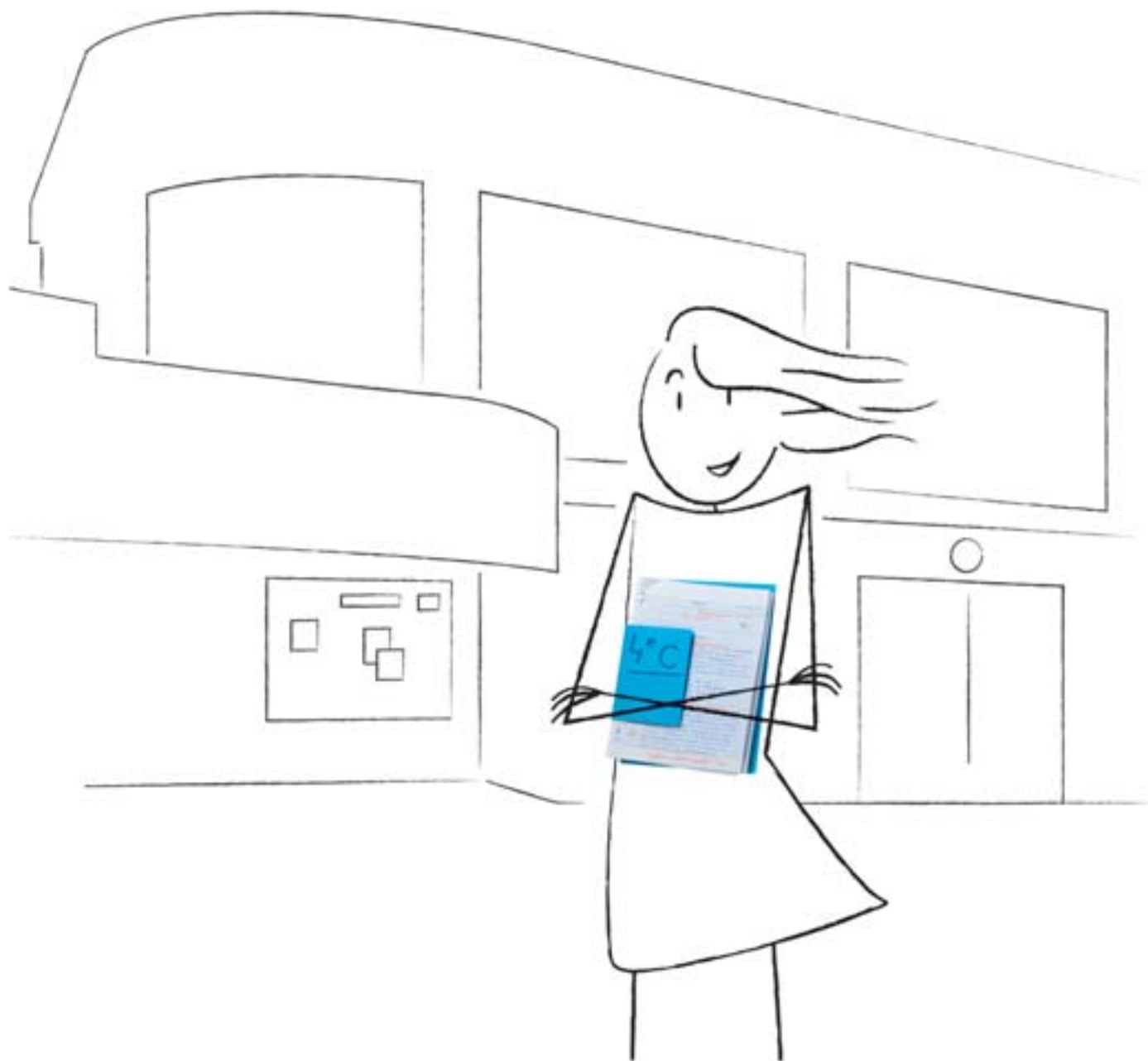


snes **U**.**P**-fsu



« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore – Professeure stagiaire.



**OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS\*.**

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001\*\*.



ASSUREUR MILITANT

\* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> année et étudiants en ESPE admissibles à la session de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels OME associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). \*\* Appel gratuit depuis un poste fixe.